

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> mars 2006

---

---

### SOMMAIRE

<i>Désignation d'un secrétaire de séance</i>	(p. 4)
<i>Appel nominal</i>	(p. 4)
<i>Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée</i>	(p. 4)
<i>Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 19 décembre 2005 et 23 janvier 2006</i>	(p. 4)
<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation accordée par délibération n° 2005-2606 du 18 avril 2005 (dossiers n° 2006-3201 et 2006-3202)</i>	(p. 4)

Les textes des délibérations n° 2006-3201 à 2006-3253 ont été publiés au bulletin officiel n° 353.

<b>N° 2006-3201</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 9 janvier 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 -</i>	(p. 4)
<b>N° 2006-3202</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 30 janvier 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 -</i>	(p. 4)

### COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

<b>N° 2006-3203</b>	<i>Convention de financement avec le Réseau ferré de France, la communauté de communes Saône vallée et la région Rhône-Alpes relative à la participation à une étude de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Sathonay Camp-Trévoux -</i>	Reporté
<b>N° 2006-3204</b>	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Secteurs les Ferrailleurs, Yoplait et Tase - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
<b>N° 2006-3205</b>	<i>Lyon 5° - Protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation des préjudices consécutifs à un glissement de terrain chemin de Montauban -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3206</b>	<i>Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Huitièmes séries de modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants à certains marchés de travaux concernés par ces modifications -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3207</b>	<i>Bron - Centres commerciaux Plein Ciel, Bellevue et Terrailon - Opération de requalification des espaces publics - Mandat de travaux - Bilan de clôture et quitus à la SERL -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3208</b>	<i>Rillieux la Pape - Quartier du Mont-Blanc - Réaménagement des espaces extérieurs - Quatrième tranche - Financement complémentaire au titre des crédits européens - Convention -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3209</b>	<i>Rillieux la Pape - Centre chorégraphique national - Aménagement des abords - Financement complémentaire au titre des crédits européens - Convention -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3210</b>	<i>Lyon 6° - Site SEPR - Institution d'un programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Guérin-Genève - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
<b>N° 2006-3211</b>	<i>Corbas - Projet de création d'une maison d'arrêt - Avis sur la mise en compatibilité du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (SDAL) -</i>	(p. 8)

<b>N° 2006-3212</b>	<i>Corbas - Projet de création d'une maison d'arrêt - Avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine -</i>	(p. 8)
<b>N° 2006-3213</b>	<i>Caluire et Cuire - ZAC du Centre - Bilan de la concertation - Création de la ZAC - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour le foncier et les études d'avant-projet -</i>	(p. 10)
<b>N° 2006-3214</b>	<i>Vénissieux - ZAC de Vénissy - Déclaration de projet et levée de réserves à la suite de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la procédure d'expropriation en vue du projet d'aménagement de la ZAC -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3215</b>	<i>Saint Priest - Porte des Alpes - ZAC des Hauts de Feuilly - Prorogation de la concession d'aménagement passée avec la SERL - Avenant n° 4 -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3216</b>	<i>Saint Priest - Porte des Alpes - Renault Trucks - Création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) - Ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 10)
<b>N° 2006-3217</b>	<i>Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Approbation d'une deuxième tranche de travaux, du nouveau coût de l'opération globale et du plan de financement correspondant -</i>	Retiré
<b>N° 2006-3218</b>	<i>Feyzin - Rue des Razes - Travaux de requalification - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3219</b>	<i>Lyon 3°, Villeurbanne, Décines Charpieu, Meyzieu, Vaulx en Velin - Projet connexe à LEA - Bilan de la concertation pour le projet de piste cyclable le long de LEA -</i>	(p. 11)
<b>N° 2006-3220</b>	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Pôle de loisirs du Carré de Soie - Aménagement des voiries de desserte - Travaux de la phase 1 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3221</b>	<i>Meyzieu - Voie nouvelle n° 15 - Aménagement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Opération n° 0193 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 12)
<b>N° 2006-3222</b>	<i>Parc de stationnement de la Fosse aux Ours - Avenant n° 1 à la convention de la délégation de service public passée avec la société Lyon Parc Auto -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3223</b>	<i>Fourniture de matériel de visualisation - Autorisation de signer des marchés -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3224</b>	<i>Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5° - Création d'une zone 30 - Demande d'individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 13)
<b>N° 2006-3225</b>	<i>Travaux d'entretien d'électricité pour les équipements de la signalisation tricolore des contrôles d'accès des bornes et barrières et des travaux d'urgence pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3226</b>	<i>Saint Priest - Convention d'occupation du domaine public avec la Ville pour l'implantation de mobiliers urbains -</i>	(p. 5)
<b>N° 2006-3253</b>	<i>Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Neuvième série de modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants à certains marchés de travaux -</i>	(p. 5)

## COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

<b>N° 2006-3227</b>	<i>Convention avec la Fédération française de l'industrie de la maille et de la bonneterie - Subvention -</i>	(p. 6)
<b>N° 2006-3228</b>	<i>Démarche [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Subvention à l'association Action'elles pour son programme d'actions 2006 - Signature d'une convention pour l'année 2006 -</i>	(p. 6)
<b>N° 2006-3229</b>	<i>Démarche [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Subvention au centre d'information des femmes et des familles pour son programme d'actions 2006 - Signature d'une convention annuelle -</i>	(p. 6)
<b>N° 2006-3230</b>	<i>Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) - Convention triennale 2006-2008 - Programme d'actions 2006 - Subvention -</i>	(p. 17)
<b>N° 2006-3231</b>	<i>Convention avec l'association Lyon infocité - Subvention -</i>	(p. 6)
<b>N° 2006-3232</b>	<i>Soutien à l'association pour le développement de l'université de la mode : ModaLyon - Marché de la mode - Convention - Subvention -</i>	(p. 19)
<b>N° 2006-3233</b>	<i>Grand prix du Design - Convention partenariale avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Participation financière de la Communauté urbaine -</i>	(p. 6)

- N° 2006-3234** Collectif solidarité Asie Grand Lyon - Programme de formation à la gestion des risques - Subvention de fonctionnement à l'association Bioforce - (p. 6)
- N° 2006-3235** Convention 2005-2007 avec l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Avenant n° 1 (année 2006) - (p. 6)

### COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

- N° 2006-3236** Lyon 3° - Maintenance de bâtiments - Mise aux normes des blocs sanitaires de l'hôtel de Communauté - AP n° 10 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Opération n° 0926 - (p. 6)
- N° 2006-3237** Lyon 3° - Achat d'énergies calorifique et frigorifique pour l'hôtel de Communauté - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec l'entreprise Elvya - (p. 7)
- N° 2006-3238** Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Palais des congrès (nouvellement Centre des congrès) - Avenant n° 4 - (p. 19)
- N° 2006-3239** Lyon 2°, Mions, Corbas - Sogely - Evolution du marché d'intérêt national de Lyon - Prolongation de un an de la mission de gestion et d'exploitation - Avenant n° 7 - (p. 19)
- N° 2006-3240** Protocole d'accord transactionnel avec la société Interdeco - Autorisation de signer ledit protocole - (p. 6)
- N° 2006-3252** Lyon 3° - Programme de travaux à l'hôtel de Communauté – Opérations globalisées – Individualisation d'autorisation de programme - (p. 7)

### COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

- N° 2006-3241** Aménagements fluviaux - Programme des actions pour 2006 - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 7)
- N° 2006-3242** Refondation du Conseil de développement - (p. 20)
- N° 2006-3243** Chassieu - Impasse les Pins - Groupe d'habitations Les Pins - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention - (p. 7)
- N° 2006-3244** Saint Fons - Station d'épuration - Traitement des fumées - Lancement de la procédure de marché de conception-réalisation - (p. 7)
- N° 2006-3245** Individualisation des opérations globalisées - Autorisations de programme 08 écologie urbaine et 10 maintenance et renouvellement - (p. 22)
- N° 2006-3246** Individualisation des opérations - Autorisation de programme 08 - Ecologie urbaine - (p. 22)
- N° 2006-3247** Avis de la communauté urbaine de Lyon sur le Plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRNI) du Rhône et de la Saône sur son territoire - (p. 23)
- N° 2006-3248** Lyon 9°, Villeurbanne - Expérimentation de l'activité recyclerie dans deux déchetteries de la Communauté urbaine - Conventions avec l'Armée du salut et le foyer Notre Dame des Sans-Abri - (p. 22)
- N° 2006-3249** Entretien des chaudières de 28 MW, soumis à la réglementation des appareils sous pression, du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud - Autorisation de signer le marché d'appel d'offres ouvert - (p. 7)
- N° 2006-3250** Lyon 7°, Villeurbanne, Vénissieux - Convention annuelle de partenariat avec l'association Emmaüs - Accès aux déchetteries communautaires et à l'usine d'incinération - (p. 7)
- N° 2006-3251** Créations et transformations d'emplois et revalorisation indiciaire - (p. 25)

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb**

**président**

Le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2006 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 17 février 2006 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

*(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pédrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Calvel, Dupont, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Assi, Barge, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Bourgogne, Brochier, Brolquier, Buronfosse, Chaffringeon, Chevailler, Clamaron, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Mme Frieh, MM. Gandilhon, Gignoux, Giordano, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guimet, Hugué, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, M. Morales, Mme Nachury, MM. Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mme Psaltopoulos, MM. Rémont, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Sangalli, Sauzay, Serres, Sturla, Terracher, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Vaté, Vial.

**Absents excusés :** MM. Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Colin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Vesco (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sturla), MM. Blein (pouvoir à M. Longueval), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Beauverie (pouvoir à M. Pacalon), Béghain (pouvoir à M. Laréal), Buffet (pouvoir à M. Lelièvre), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Hugué), Communal-Haour (pouvoir à Mme Frieh), Mme Desbazeille (pouvoir à M. Petit), MM. Desseigne (pouvoir à M. Imbert), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Fournel (pouvoir à Mme Mermoud), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Guillaume), Mme Marquaille (pouvoir à M. Terracher), MM. Meyer (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à Mme Decieux), Mme Mosnier-Lai (pouvoir à Mme Reynaud), M. Nardone (pouvoir à Mme Isaac-Sibille), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tourniaire), Pesson (pouvoir à M. Linossier), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Philip (pouvoir à Mme Nachury), Philipps (pouvoir à M. Perret), Mme Puvis de Chavannes (pouvoir à Mme d'Anglejan), M. Sardat (pouvoir à M. Rémont), Mme Spiteri (pouvoir à M. Gandilhon), MM. Terrot (pouvoir à M. Le Gall), Uhlich (pouvoir à Mme Bertrix), Vincent (pouvoir à M. Sauzay).

**Absents non excusés :** M. Braillard, Mmes De Coster, Gautier, MM. Girod, Guillemot, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, MM. Rousseau, Roux de Bezieux, Téodori, Turcas, Mme Yérémián.

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

Mme Mailler (pouvoir à Mme Rabatel), MM. Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Clamaron (pouvoir à M. Jeannot).

---

**Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 19 décembre 2005 et 23 janvier 2006**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 19 décembre 2005 et 23 janvier 2006. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

*(Les procès-verbaux sont adoptés).*

---

**Compte-rendu des décisions prises**

**N° 2006-3201 -** Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 9 janvier 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**N° 2006-3202 -** Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 30 janvier 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 3 mars 2003 au Bureau délibératif et qui font l'objet des rapports numéros 2006-3201 et 2006-3202

Le groupe Union pour la Communauté a demandé un temps de parole d'une minute sur le dossier numéro 2006-3201.

**Mme DECIEUX :** Monsieur le président, mes chers collègues, lors du Bureau du 3 janvier dernier, vous avez approuvé deux dossiers importants concernant les travaux de réfection et de mise en sécurité du tunnel de la Croix-Rousse.

Il y a quelques mois, je vous avais interpellé au sujet de ce tunnel, en particulier sur les risques de pollution engendrés par les cheminées d'évacuation des rejets, cheminées situées sur le plateau dans des zones d'habitation fort denses. Je vous avais alors demandé d'envisager des mesures de la concentration d'oxyde de soufre et d'azote dans ces rejets par l'intermédiaire du Coparty. A ma connaissance, je n'ai pas encore eu de réponse. Que comptez-vous faire à ce sujet, dans la mesure où les habitants et les associations du quartier s'interrogent ? Il ne faudra pas oublier le problème parfaitement identique des évacuations des fumées toxiques du tunnel de Fourvière.

Je compte sur vous, monsieur le président, pour mettre en œuvre rapidement ce processus d'analyses afin de pouvoir remédier éventuellement aux nuisances constatées car ce qui fait peur, c'est moins l'ampleur du risque que l'incertitude sur l'existence d'un risque invisible et indétectable pour tout un chacun. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous remercie de compter sur mon engagement. Je vais veiller à ce que réponse vous soit donnée.

*(Acte est donné).*

---

## PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

### II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

---

**N° 2006-3203** - Convention de financement avec le Réseau ferré de France, la communauté de communes Saône vallée et la région Rhône-Alpes relative à la participation à une étude de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Sathonay Camp-Trévoux - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous commençons par le dossier numéro 2006-3203 qui est retiré de l'ordre du jour mais qui est reporté à la prochaine séance. Ainsi, ceux qui ont commencé à évoquer le sujet seront simplement en avance de trois semaines.

*(Reporté).*

---

**N° 2006-3205** - Lyon 5° - Protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation des préjudices consécutifs à un glissement de terrain chemin de Montauban - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2006-3206** - Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Huitième série de modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants à certains marchés de travaux concernés par ces modifications - Direction générale - Direction des grands projets -

**N° 2006-3214** - Vénissieux - ZAC de Vénissy - Déclaration de projet et levée de réserves à la suite de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la procédure d'expropriation en vue du projet d'aménagement de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2006-3220** - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Pôle de loisirs du Carré de Soie - Aménagement des voiries de desserte - Travaux de la phase 1 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales -

**N° 2006-3222** - Parc de stationnement de la Fosse aux Ours - Avenant n° 1 à la convention de la délégation de service public passée avec la société Lyon Parc Auto - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2006-3223** - Fourniture de matériel de visualisation - Autorisation de signer des marchés - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2006-3226** - Saint Priest - Convention d'occupation du domaine public avec la Ville pour l'implantation de mobiliers urbains - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2006-3253** - Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Neuvième série de modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants à certains marchés de travaux - Direction générale - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Flaconnèche comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3205, 2006-3206, 2006-3214, 2006-3220, 2006-3222, 2006-3223, 2006-3226 et 2006-3253. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

---

**N° 2006-3207** - Bron - Centres commerciaux Plein Ciel, Bellevue et Terraillon - Opération de requalification des espaces publics - Mandat de travaux - Bilan de clôture et quitus à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2006-3208** - Rillieux la Pape - Quartier du Mont Blanc - Réaménagement des espaces extérieurs - Quatrième tranche - Financement complémentaire au titre des crédits européens - Convention - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2006-3209** - Rillieux la Pape - Centre chorégraphique national - Aménagement des abords - Financement complémentaire au titre des crédits européens - Convention - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3207 à 2006-3209. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

**M. DURIEUX**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DURIEUX.

---

**N° 2006-3215** - Saint Priest - Porte des Alpes - ZAC des Hauts de Feuilly - Prorogation de la concession d'aménagement passée avec la SERL - Avenant n° 4 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2006-3218** - Feyzin - Rue des Razes - Travaux de requalification - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2006-3225** - Travaux d'entretien d'électricité pour les équipements de la signalisation tricolore des contrôles d'accès des bornes et barrières et des travaux d'urgence pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame David a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3215, 2006-3218 et 2006-3225. Madame David, vous avez la parole.

**Mme DAVID**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DAVID.

**N° 2006-3217** - Vaulx en Velin - Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Approbation d'une deuxième tranche de travaux, du nouveau coût de l'opération globale et du plan de financement correspondant - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le dossier numéro 2006-3217 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

### III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N° 2006-3227** - Convention avec la Fédération française de l'industrie de la maille et de la bonneterie - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné madame la vice-présidente Gelas comme rapporteur du dossier numéro 2006-3227. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

**N° 2006-3228** - Démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Subvention à l'association Action'elles pour son programme d'actions 2006 - Signature d'une convention pour l'année 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**N° 2006-3229** - Démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Subvention au centre d'information des femmes et des familles pour son programme d'actions 2006 - Signature d'une convention annuelle - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**N° 2006-3231** - Convention avec l'association Lyon infocité - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Muet n'est pas arrivé. Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président MUET absent momentanément.

**N° 2006-3233** - Grand prix du Design - Convention partenariale avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Participation financière de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Calvel n'est pas arrivé. Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président CALVEL absent momentanément.

**N° 2006-3234** - Collectif solidarité Asie Grand Lyon - Programme de formation à la gestion des risques - Subvention de fonctionnement à l'association Bioforce - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3234. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VULLIEN**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

**N° 2006-3235** - Convention 2005-2007 avec l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Avenant n° 1 (année 2006) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Besnard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3235. Madame Besnard, vous avez la parole.

**Mme BESNARD**, rapporteur : Ce rapport concerne la convention 2005-2007 avec l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises. En trois mots, je voudrais juste dire que nous avons là un pôle dynamique qui se positionne en Rhône-Alpes sur la première région française en termes de dépenses industrielles pour protéger l'environnement. Je voudrais rappeler aussi que l'Appel mobilise les acteurs du pôle environnement lyonnais pour Pollutec 2006 qui aura lieu en novembre prochain. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Parfait. Je vais mettre le rapport aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme BESNARD.

### IV - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

**N° 2006-3236** - Lyon 3° - Maintenance de bâtiments - Mise aux normes des blocs sanitaires de l'hôtel de Communauté - AP n° 10 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Opération n° 0926 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

**N° 2006-3240** - Protocole d'accord transactionnel avec la société Interdeco - Autorisation de signer ledit protocole - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances et institutions a désigné monsieur Forissier comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3236 et 2006-3240. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

**M. FORISSIER**, rapporteur : Avis favorable des membres présents de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FORISSIER.

**N° 2006-3237** - Lyon 3° - Achat d'énergies calorifique et frigorifique pour l'hôtel de Communauté - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec l'entreprise Elvya - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Mansot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3237. Monsieur Mansot, vous avez la parole.

**M. MANSOT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. MANSOT.

**N° 2006-3252** - Lyon 3° - Programme de travaux à l'hôtel de Communauté - Opérations globalisées - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Terracher a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3252. Monsieur Terracher, vous avez la parole.

**M. TERRACHER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. TERRACHER.

#### **V - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT**

**N° 2006-3241** - Aménagements fluviaux - Programme des actions pour 2006 - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur Bourgogne comme rapporteur du dossier numéro 2006-3241. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

**M. BOURGOGNE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

**N° 2006-3243** - Chassieu - Impasse les Pins - Grouped'habitations Les Pins - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3243. Madame Dubost, vous avez la parole.

**Mme DUBOST**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

**N° 2006-3244** - Saint Fons - Station d'épuration - Traitement des fumées - Lancement de la procédure de marché de conception-réalisation - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3244. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VESSILLER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

**N° 2006-3249** - Entretien des chaudières de 28 MW, soumis à la réglementation des appareils sous pression, du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Autorisation de signer le marché d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2006-3250** - Lyon 7° - Villeurbanne - Vénissieux - Convention annuelle de partenariat avec l'association Emmaüs - Accès aux déchetteries communautaires et à l'usine d'incinération - Direction générale - Direction de la propreté

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3249 et 2006-3250. Monsieur Perret, vous avez la parole.

**M. PERRET**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PERRET.

#### **DEUXIEME PARTIE**

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents*

**N° 2006-3204 - déplacements et urbanisme** - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Secteurs les Ferrailleurs, Yoplait et Tase - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons à la partie des rapports avec débat. Le premier dossier numéro 2006-3204 nous est présenté par monsieur Flaconnèche.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VESSILLER** : Avec cette délibération, nous nous engageons un peu plus dans le projet ambitieux du Carré de Soie, ambitieux dans son objectif de reconquête d'un secteur de première couronne comportant beaucoup de friches industrielles, ambitieux aussi dans les objectifs de développement durable qui prévalent à l'élaboration du projet d'aménagement.

Pôle multimodal et pôle de loisirs dans un premier temps, ce quartier devra aussi être un quartier d'habitat, dans un souci de mixité sociale et d'activités tertiaires, la seule dimension de loisirs marchands initiale ne pouvant être suffisante pour faire de la ville.

Le projet de multiplexe de cinéma doit aussi nous rendre particulièrement vigilants aux équipements de cinéma associatifs proches, que ce soit sur Villeurbanne, Vaulx en Velin ou Décines Charpieu, avec un nécessaire soutien de la collectivité à ces équipements, et pourquoi pas du Grand Lyon dans le cadre de nos compétences culturelles.

Par ailleurs, dans l'Agenda 21, nous avons inscrit une fiche actions sur un projet de centre de ressources appliquées à l'énergie à la construction. L'étude de faisabilité de ce projet est en cours mais il nous semble d'ores et déjà qu'un équipement public fédérateur autour de l'énergie et de la construction, avec un bâtiment exemplaire à basse énergie voire à énergie positive, sera tout à fait pertinent au Carré de Soie pour signifier toute la dimension développement durable que nous souhaitons pour l'ensemble de l'aménagement de ce secteur.

Pour faire tout cela, il est nécessaire bien évidemment d'acquérir les terrains, nous voterons donc cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour répondre immédiatement à la question de madame Decieux, nous ne pouvons pas donner au Coparty directement le soin d'effectuer cette mission, nous sommes obligés de faire un appel à concurrence mais il est lancé. Vous avez votre réponse.

**N° 2006-3210 - déplacements et urbanisme - Lyon 6° - Site SEPR - Institution d'un programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Guérin-Genève - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3210. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE,** rapporteur : Avis favorable, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Il s'agit du site SEPR. J'ai une minute de temps de parole pour le groupe UMP.

**Mme NACHURY :** Merci, monsieur le président. Mes propos seront une redite du conseil municipal de Lyon et de la commission déplacements et urbanisme. Mille excuses à ceux qui ont déjà écouté voire entendu.

A l'est des voies ferrées, il y avait une ZAC. Aujourd'hui, il y a sur le même périmètre la ZAC Thiers réduite et en cours d'achèvement, le terrain SEPR qui bénéficie donc d'un plan d'aménagement d'ensemble et un terrain où s'édifie la nouvelle clinique du parc. Je redis donc mon interrogation sur le fonctionnement harmonieux de ce quartier où les contraintes sont nombreuses, dont la circulation ferroviaire et la circulation automobile, notamment celle qu'attire le boulevard Stalingrad. Je vous remercie, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Buna.

**M. le vice-président BUNA :** Nous sommes condamnés à la répétition. Je serai aussi bref que vous.

Je vous rappelle que ce tènement faisait partie d'une ZAC. La ZAC a "rétréci au lavage" dans le mandat précédent -en 1998, me semble-t-il- puisque ce tènement n'est plus dans le périmètre de la ZAC. L'objet du rapport, je vous le rappelle, c'est tout de même de faire payer les investisseurs à travers un mécanisme qui s'appelle le programme d'aménagement d'ensemble (PAE), un mécanisme avantageux d'ailleurs puisque, lorsque l'on signe les permis de construire, les investisseurs sont obligés de verser la moitié des sommes prévues pour les équipements publics. Ce n'est valable, je le précise, que lorsque l'on n'a qu'un ou deux propriétaires puisque sinon, quand les permis sont signés, ils sont signés à des dates différentes. Il y a le risque de ne jamais être payé et de ne jamais réaliser les équipements. Donc, là, c'est simple, il y a deux propriétaires et donc on arrivera à une bonne fin, me semble-t-il, sur le PAE.

Je rappelle que l'on est à 400 mètres d'une ligne structurante et que, par ailleurs, le plan de déplacements urbains s'applique. Nous avons l'obligation de l'appliquer ; les services techniques de la Courly et, par ailleurs, l'architecte en chef de l'aménagement ont veillé à ce que ce plan de déplacements urbains s'applique. Toutes les normes sont respectées. Il y a une coordination.

Maintenant, je dois vous dire que les normes qui découlent du PDU et qui s'appliquent aux établissements hospitaliers me semblent mal adaptées. C'est vrai que le personnel et les malades viennent souvent en voiture, surtout quand on a une future clinique où l'on accouche. Donc là, il y aura peut-être un petit déficit que l'on a essayé de compenser par l'aménagement de stationnements de voirie dans la voie nouvelle qui prolonge la rue qui existe aujourd'hui. Donc ce n'est pas parfait mais on a essayé de prendre en compte, dans le cadre légal, vos préoccupations et les nôtres.

**M. LE PRÉSIDENT :** On financera donc une rue et une crèche.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2006-3211 - déplacements et urbanisme - Corbas - Projet de création d'une maison d'arrêt - Avis sur la mise en compatibilité du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (SDAL) - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -**

**N° 2006-3212 - déplacements et urbanisme - Corbas - Projet de création d'une maison d'arrêt - Avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3211 et 2006-3212. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de deux dossiers qui concernent la maison d'arrêt de Corbas. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe GAEC pour deux minutes.

**Mme la vice-présidente RABATEL** : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC entend, par cette intervention, réaffirmer sa volonté de voir aboutir au plus vite la création d'une nouvelle prison à Corbas.

Je rappelle que nous avons déjà perdu beaucoup de temps avec le refus du ministre de la Justice d'implanter cette nouvelle prison dans la ville de Vaulx en Velin malgré l'accord de son maire, notre collègue et ami Maurice Charrier. L'attente des prisonniers comme des personnels de surveillance des prisons Saint Joseph-Saint Paul n'a que trop duré depuis des années, dans une situation de vétusté et de surpopulation, donc de souffrance, totalement inadmissible dans un pays riche et démocratique comme la France.

Vous avez signé comme moi, monsieur le président, l'appel au respect d'un *numerus clausus* en prison de façon à ce que chaque prisonnier dispose d'une place qui corresponde au respect élémentaire des droits humains. Selon la réglementation, un détenu doit disposer de onze mètres carrés alors qu'un géomètre a constaté le 3 novembre dernier, sur plainte d'un détenu de la prison Saint Paul, que ce détenu ne disposait d'une cellule que de 7,80 mètres carrés, à partager avec trois autres détenus. Et, ce même 3 novembre, il y avait 804 détenus à Saint Paul-Saint Joseph pour 349 places.

Nous savons bien que des bâtiments neufs ne résoudre pas tous les problèmes de la mise en détention. Mais il est insupportable de constater, quarante ans après l'apparition du livre de Michel Foucault, que la prison prépare encore trop souvent plus à la récidive qu'à la réinsertion, entre autres pour des questions de promiscuité et de saleté qui humilie la personne humaine. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, mes chers collègues, nous sommes favorables à ces deux dossiers. Nous voulons apporter cependant quelques précisions.

Nous n'avons donc aucune difficulté sur cette implantation à Corbas, même si nous serons assez vigilants sur la desserte en transports collectifs.

En revanche, nous voulions souligner, par rapport à ce dossier, l'état déplorable des prisons et la condamnation forte de la France et donc de son Gouvernement qu'il vient d'y avoir sur le rapport fait par le conseil de l'Europe et je crois que la patrie des Droits de l'Homme ne peut pas se contenter de ne rien faire face à un camouflet aussi important venant du conseil de l'Europe.

La deuxième observation, c'est un petit manque au rapport : nous aimerions avoir des engagements plus clairs du Gouvernement puisqu'il s'agit, dans ce dossier, du déplacement de la prison Saint Paul-Saint Joseph et donc pas d'une augmentation des capacités mais bien de la fermeture à terme de Saint Paul-Saint Joseph qui n'apparaît pas au dossier.

Une autre observation de fond : en matière de délinquance et de politique pénale, lorsqu'on essaie de voir s'il y a une corrélation entre les politiques pénales répressives avec un taux d'incarcération très fort et l'importance de la délinquance, l'ensemble des études publiées ne montrent pas que les pays qui font une répression forte, avec des taux d'incarcération extrêmement puissants, aboutissent à de meilleurs résultats.

Je citerai simplement, pour que mes propos ne soient pas simplement assertoriques, que le chiffre de la France est relativement modéré en termes de meurtres par habitant : il est de 4,1 alors qu'aux Etats-Unis, nous avons des chiffres dix fois supérieurs.

Je citerai également une étude américaine sur des comparaisons de tendances en matière de criminalité et d'incarcération entre les Etats-Unis, l'Angleterre et le Canada qui ne montre pas que les politiques répressives ont eu des influences favorables de façon éclatante.

Enfin, sur le fond -mon collègue l'a déjà dit-, vous vous êtes exprimé avec d'autres élus, monsieur le président, sur le *numerus clausus*. Sachez que le groupe Les Verts défend cette idée depuis la campagne présidentielle d'Antoine Waechter. Je voulais le montrer pour rappeler que nous sommes tout à fait dans cette ligne et que nous souhaitons que la législation évolue sur ce point.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Simplement quelques mots pour vous dire que, le 22 novembre de l'année dernière, j'ai écrit une lettre au ministre de la Justice sur l'avenir des prisons Saint Paul-Saint Joseph. Je lui disais les choses suivantes :

*"Monsieur le Ministre,*

*Le Grand Lyon et sa société d'aménagement, la SEM Lyon Confluence, conduisent une vaste opération d'aménagement sur la Presqu'île de Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône. La première phase de cette opération est conduite à un rythme soutenu puisque, d'ici la fin 2008, 75 % du programme sera réalisé soit 250 000 mètres carrés de SHON, ce qui nous amène à envisager la deuxième phase de ce projet urbain. Elle comprendra l'ensemble de la partie "est" du confluent, dont les prisons Saint Paul et Saint Joseph.*

*Je souhaite pouvoir évoquer au plus vite le devenir de ces deux prisons, eu égard au délai de réalisation de Corbas qui devrait être livrée courant 2009.*

*Je n'envisage pas que l'une de ces deux prisons puisse être conservée, au regard de leur vétusté générale et surtout des conditions de vie des détenus. Aussi, il me semble que nous pourrions envisager dès à présent leur évolution dans le cadre d'un partenariat à définir.*

*L'élaboration d'un projet impliquant en effet une réhabilitation pour partie et un changement de destination sera long et complexe, d'où la nécessité d'engager le travail le plus en amont possible".*

Je cite cette lettre parce qu'il me semble que si nous voulons pouvoir continuer l'opération du Confluent dans la foulée, il faut que, dès que les prisons Saint Paul et Saint Joseph seront libérées, nous ayons un peu travaillé en amont sur le type de programme que nous voulons développer à leur place. Si nous attendons que le transfert ait lieu pour commencer à travailler, cela veut dire que nous allons perdre trois ans environ.

Je souhaiterais donc que ceux qui, dans cette assemblée, peuvent avoir un poids auprès du ministre de la Justice, monsieur Pascal Clément, nous aident à dire que c'est dès à présent qu'il faut commencer à travailler ensemble, communauté urbaine de Lyon et administration pénitentiaire, pour essayer de définir un nouveau projet. Je crois que c'est de l'intérêt commun et que le message peut être passé au Garde des Sceaux actuel.

Sur le reste, je mets aux voix les deux rapports :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2006-3213 - déplacements et urbanisme** - Caluire et Cuire - ZAC du Centre - Bilan de la concertation - Création de la ZAC - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour le foncier et les études d'avant-projet - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3213. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

**M. MARQUEROL**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Ce rapport concerne la ZAC du Centre Bourg à Caluire et Cuire, bilan de la concertation, qui a reçu l'aval des riverains, création de la ZAC, lancement de la procédure de consultation de l'aménageur, individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour le foncier et les études d'avant-projet. La commission a donné un avis favorable à ce rapport, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai le groupe Les Verts pour une intervention.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, deux observations sur ce dossier :

- première observation : évidemment, nous sommes à la table de la création, donc nous n'avons pas encore l'équilibre économique de ce dossier et c'est vrai que, vu la nature du site, vu le coût du foncier, vu l'importance du projet, nous sommes relativement inquiets sur le déficit prévisionnel de cette ZAC et, si vous avez des éléments plus précis que ceux qui sont au dossier, nous pourrions peut-être d'ores et déjà être rassurés. En tout cas, nous serons vigilants à l'étape ultérieure ;

- deuxième observation : puisque nous sommes à l'étape du dossier de création, il y a bien sûr l'étude d'impact et je vous remercie que vos services me l'ai transmise. A la lecture de l'étude d'impact, qui est certes assez coutumière et qui n'a pas beaucoup d'innovation puisqu'elle a beaucoup de copier-coller traditionnels, on peut tout de même souligner que la question de l'impact sur la circulation a été un peu sous-estimée à notre sens et je pense que, sur l'avenir, il faudra être particulièrement vigilant sur les phénomènes de circulation compte tenu d'autres projets dans le secteur, et notamment au niveau de Rillieux la Pape. Cela voudrait dire que la cohérence globale de l'ensemble de ces projets devrait être dans le sens du maintien de la zone maraîchère Caluire-Rillieux à l'état de zone maraîchère.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe UMP.

**M. JEANNOT** : Merci, monsieur le président, je ne prendrai pas trois minutes. Simplement pour rassurer notre ami Etienne Tête, puisque toutes ces informations, nous les avons données à notre Conseil municipal -je crois que quelqu'un qui le connaît bien en fait partie... quand il vient !-, je pourrai lui donner toutes les assurances au sujet de l'étude faite sur notre centre et également

des réunions que nous avons faites et des propositions et de l'écoute que nous avons avec la population. Donc qu'il ne se fasse pas de souci ! Mais, par contre, je suis très heureux de son soutien au sujet de la zone maraîchère ; nous maintiendrons aussi cette zone, elle ne sera pas constructible. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Donc je compte évidemment sur la rigueur du maire de Caluire et Cuire pour que le déficit de la ZAC ne soit pas trop important. Vous savez que chaque année nous avons un débat sur le déficit des ZAC et vous connaissez la rigueur de notre collègue Chapas ; je ne voudrais pas qu'une fois de plus, il me reprenne sur le déficit des ZAC. Aussi, ensemble, nous veillerons à gérer tout ceci dans la plus grande rigueur, avec beaucoup de bienveillance.

**M. JEANNOT** : Merci, monsieur le président. D'ailleurs, nous avons déjà voté une somme importante de la ville pour combler ce déficit.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien ! Donc je mets au vote ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

**N° 2006-3216 - déplacements et urbanisme** - Saint Priest - Porte des Alpes - Renault Trucks - Création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) - Ouverture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3216. Madame David, vous avez la parole.

**Mme DAVID**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Chers collègues, cette délibération ouvre la création d'une zone d'aménagement concerté sur l'opération Renault Trucks que vous avez citée vous-mêmes à plusieurs reprises et donc l'ouverture de la concertation préalable.

Avant que cette délibération soit soumise au vote, je veux exprimer d'une brève intervention un sentiment de satisfaction au nom de l'équipe municipale que je conduis. Le Grand Lyon est amené à se prononcer pour la création d'une ZAC dont le périmètre d'intervention s'étend sur plus de 90 hectares. Cette décision est l'aboutissement d'une démarche partenariale initiée depuis l'année 2000 entre le groupe Renault Trucks, propriétaire des terrains, la Communauté urbaine et la ville de Saint Priest.

Le défi qui se présente à nous pour les dix prochaines années sur ce secteur est de toute première importance. Il participe à un véritable enjeu d'aménagement et d'une exigence de concertation, garants l'un et l'autre d'une recomposition urbaine maîtrisée. Cela passe par un juste équilibre qui détermine le nombre raisonnable de constructions à venir, encourage la création de nouveaux commerces, favorise l'installation d'activités économiques, préserve un vaste ensemble paysager de verdure, reconstitue l'offre des jardins ouvriers et réserve une surface dédiée à un équipement sportif et de loisirs.

L'apport de nouveaux logements devra être échelonné avec un rythme de construction approprié au maintien d'une qualité de vie au lieu d'habitation existant. Je pense naturellement à la cité Berliet. J'entends par là une volonté d'habitat à taille humaine, avec une transformation urbaine sans démesure du quartier qui prendra progressivement forme au regard des objectifs inscrits au cahier des charges de la ZAC. Je serai particulièrement attentive et exigeante à ce que les habitants, propriétaires et locataires, soient pleinement associés à la réalité du projet, à ses probables évolutions tout au long de ce long processus d'élaboration jusqu'à sa réalisation finale. Dans cet esprit de concertation, j'ai souhaité organiser une première réunion publique le 22 mars prochain pour la présentation aux citoyens de la démarche que nous engageons.

Je me place résolument dans une perspective qui est emblématique d'une ambition au service du développement harmonieux de Saint Priest, d'une ville active qui imagine et construit son avenir et qui affirme son identité à l'échelle de notre agglomération.

Je sais compter sur votre soutien, monsieur le président, et sur l'accord de notre assemblée pour la réussite de ce projet urbain à l'horizon 2014-2015. Je propose donc à l'assemblée d'approuver cette délibération en suivant l'avis favorable émis par notre commission déplacements et urbanisme.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE :** Monsieur le président, nous allons voter ce dossier.

Si nous intervenons sur ce dossier, qui est certes dans sa phase de concertation, c'est que c'est un projet majeur d'agglomération. Même s'il s'échelonne sur une dizaine d'années, il représente tout de même une estimation -puisque nous sommes en phase de concertation- de 280 000 mètres carrés à construire, ce qui est loin d'être négligeable et qui va impacter j'allais dire l'ensemble d'autres projets d'agglomération qui sont aussi ambitieux en termes de mètres carrés. C'était la première réflexion.

La deuxième réflexion qui fait que ce dossier va attirer notre attention sur les mandats à venir, c'est qu'il y a une densification qui n'est pas négligeable sur ce projet même s'il y a un secteur qui va rester en espaces verts et que là, effectivement, cela attire notre attention.

La troisième réflexion, c'est l'évolution dans le temps qui méritera d'être précisée puisque, entre le début qui portait uniquement sur un petit secteur où il y avait le protocole de 2002, le secteur de la ZAC qui le limite et l'étude préalable qui prenait un secteur beaucoup plus grand, on ne parle pas exactement des mêmes surfaces dans le temps. Là aussi, il faudra que, sur l'avenir, nous soit clarifié le devenir des espaces qui sont hors ZAC.

Là, nous ouvrons la concertation mais nous voulons attirer l'attention sur le fait que c'est un dossier majeur sur lequel les Verts seront très attentifs.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je crois que madame David et monsieur Tête ont raison de souligner qu'il s'agit d'un dossier majeur de l'agglomération. A mon avis, il s'agit d'un des trois dossiers qui, avec le Carré de Soie que l'on a vu tout à l'heure, avec le Puisoz dont nous aurons l'occasion de reparler dans quelques temps, vont aider à transformer la première couronne de l'agglomération lyonnaise et à faire en sorte que nous ayons une seule ville et non pas une ville qui soit finalement coupée en deux. Je compte beaucoup sur ces trois opérations pour qu'un

nouveau type d'agglomération puisse naître à Lyon et je dois dire que je suivrai avec autant d'attention que vous le fait qu'à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif, nous puissions réaliser des éléments de qualité.

Je mets ce dossier au vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DAVID.

---

**N° 2006-3219 - déplacements et urbanisme - Lyon 3° - Villeurbanne - Décines Charpieu - Meyzieu - Vaulx en Velin - Projet connexe à LEA - Bilan de la concertation pour le projet de piste cyclable le long de LEA - Direction générale - Direction des grands projets -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3219. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

**M. BURONFOSSE,** rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai une minute pour le groupe Les Verts.

**M. DURIEUX :** Monsieur le président, les Verts ont suivi attentivement le projet de piste cyclable longeant le site propre de transport en commun de LEA.

L'accompagnement et la continuité n'alliaient initialement pas de soi pour certains. Se faisant l'écho d'une mobilisation associative, y compris de riverains, nous nous félicitons de sa réalisation, notamment dans des secteurs denses de Lyon 3° et de Villeurbanne. Cet aménagement permet aux cyclistes d'éviter des axes très circulants et accidentogènes tels que l'avenue Félix Faure ou la route de Genas.

Des critiques ont été émises par certains riverains à l'encontre de ces véritables parcs urbains linéaires. Elles ne dépassent pas, comme le suggère d'ailleurs la délibération qui nous est proposée, une légitimité pouvant remettre en cause le caractère d'intérêt général du projet.

Les mesures d'insertion urbaine pourront bénéficier pour la meilleure qualité paysagère à même de satisfaire chacun, dont les plus exigeants. Cette qualité doit profiter à l'atténuation de la fausse et mauvaise appréciation d'éventuelles nuisances liées à la fréquentation des cyclistes voire des piétons. Il y a lieu de rappeler l'amélioration significative du confort pour la santé des riverains et des pratiquants de tous les modes de déplacements dits doux ; ceux-ci sont par nature également les plus silencieux.

Ces aménagements permettent d'envisager un autre rapport à l'usage de la ville et de la relation entre le monde bâti et la notion de parc. Ces aménagements doivent, aux côtés de la fonctionnalité et de la sécurité, porter une économie de moyens pour l'entretien courant aux charges des collectivités de proximité.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe UMP.

**M. FORISSIER** : Monsieur le président, chers collègues, je me réjouis de voir arriver ce rapport à la Communauté urbaine parce que cela veut dire que nous avançons sur le projet LEA et, en ce qui concerne les pistes cyclables jumelées avec le tracé de LEA, nous avons, dans le secteur de Meyzieu, un gros intérêt à les voir arriver pour pouvoir mailler avec les pistes existantes sur la commune et permettre également des interconnexions avec le projet de l'Anneau bleu et le parc de Miribel-Jonage.

Il n'en demeure pas moins qu'il reste un problème sur la ville de Meyzieu qui mérite toute notre attention parce qu'effectivement, si LEA était réalisée dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique rapide -et ce qui était nécessaire pour la livrer dans les délais-, il n'en demeure pas moins qu'à un endroit précis, vers la rue Marcel Girardin, il se trouve qu'il y a une rupture de la continuité de cette piste cyclable et que nous sommes obligés de renvoyer les cyclistes sur des zones dangereuses. Donc il est très urgent de lancer la procédure opérationnelle en continuité de ce dossier et notamment de solliciter une déclaration d'utilité publique de ce projet afin de pouvoir offrir aux administrés et aux utilisateurs de cette piste une possibilité de déplacements doux mais en sécurité alors qu'au niveau de la zone industrielle, le problème est réglé différemment parce que les trottoirs de la zone industrielle permettent d'assurer une continuité en toute sécurité.

Je vous remercie, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je lisais récemment qu'après avoir mis en œuvre le plan Vélo'V, il fallait maintenant passer à un plan de pistes cyclables conséquent.

Je tiens à souligner que le dossier que nous votons ce soir est relativement conséquent puisqu'il est de 14 M€ et qu'il faut que les Lyonnaises et les Lyonnais aient conscience effectivement que nous agissons de manière conséquente dans le domaine du développement des modes doux et que ce que nous réalisons est d'importance.

Il est vrai qu'il reste encore un ou deux points noirs à régler, vous avez parfaitement raison, monsieur Forissier.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

**N° 2006-3221 - déplacements et urbanisme** - Meyzieu - Voie nouvelle n° 15 - Aménagement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Opération n° 0193 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3221. Madame David, vous avez la parole.

**Mme DAVID**, rapporteur : La commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai trois minutes pour le groupe UMP.

**M. FORISSIER** : Monsieur le président, chers collègues, la décision qui nous est présentée revêt un caractère particulièrement important pour l'évolution de la commune de Meyzieu et je tiens à remercier tous les élus et les services qui ont travaillé sur ce dossier qui avait pris quelque retard.

En effet, les premiers actes communautaires concernant la réalisation de ce projet datent de 1990. Seize ans après, soit au bout de trois mandats, nous allons pouvoir enfin circuler sur cette voirie en centre-ville que nous souhaitons dénommer -je le proposerai au prochain conseil- "Antoine Vacher", du nom d'un ancien maire de la ville parce qu'il y a une logique des dénominations.

Mais, outre l'amélioration de l'accessibilité de notre centre-ville, la réalisation de cette voie va, comme le souligne le rapport, permettre l'urbanisation d'un cœur d'îlot en centre-ville. La revitalisation du centre avec le renforcement et le développement de l'armature commerciale va pouvoir être entreprise. Le commerce a souffert, d'une part, des retards pris dans la réalisation de la voie qui, je vous le précise, a nécessité des évictions commerciales -les dernières datent de 2000- et, d'autre part, de la qualité de l'opération ZAC du centre qui n'est pas valorisante, tant par la qualité architecturale de l'immeuble de l'Opac 69 les Canuts que par le traitement des places publiques. Avec l'arrivée de la VN 15 et la potentialité de développement commercial pour laquelle vous avez accepté de lancer une expertise, nous mettons en place les moyens de constituer un centre à la dimension de la commune.

Je tiens à souligner la qualité du travail mené avec vos services, y compris pour l'introduction d'un schéma d'intention à travers la procédure de modification du PLU qui est engagée. Nous comptons sur votre appui pour ce dossier.

Il reste bien entendu, monsieur le président, comme je vous l'ai souvent rappelé, le projet de requalification des espaces publics du centre, places Jean Monnet et Charles de Gaulle, nécessaire pour l'animation, l'attractivité et la convivialité des lieux. Nos collectivités se doivent d'intervenir sur l'environnement du commerce sur tous les aspects urbains. La commune vient de redonner vie aux bâtiments de l'ancienne mairie en créant une maison des associations qui fonctionne dans un bâtiment restructuré et réhabilité. Vous comprendrez notre attente sur les espaces publics.

La réussite de nos centres-villes est un véritable enjeu et je demanderai à ce que les projets de centres soient bien intégrés dans la politique de projets de développement territorial que vous souhaitez mettre en œuvre. Je suis très attaché à la qualité du cadre de vie que nous pouvons offrir à nos administrés ; les espaces publics y contribuent largement et, de plus, la collectivité peut trouver son compte car le retour sur investissements existe bien : attractivité de la commune à travers des programmes immobiliers qui sont tous des investissements privés et dans lesquels nous pouvons également réaliser notre part de logement social.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vous promets que, dans le prochain mandat, je m'occupe des espaces publics de Meyzieu.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DAVID.

**N° 2006-3224 - déplacements et urbanisme** - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 2<sup>e</sup> - Lyon 4<sup>e</sup> - Lyon 5<sup>e</sup> - Création d'une zone 30 - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3224. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit du rapport numéro 2006-3224 qui concerne la création d'une zone 30 à Lyon dans les premier, deuxième, quatrième et cinquième arrondissements.

Il y a une note au rapporteur que je dois lire : à la fin du 10<sup>e</sup> paragraphe de l'exposé du rapport, il convient de lire : "...ou au titre des programmes annuels de voirie de proximité (ex. en 2006 : rues Bony et de Belfort dans le 4<sup>e</sup>, **rue de Condé dans le 2<sup>e</sup>, rue Pouteau dans le 1<sup>er</sup>**)." à la place de : "...ou au titre des programmes annuels de voirie de proximité (ex. en 2006 : rues Bony et de Belfort dans le 4<sup>e</sup>, carrefour Petit-Smith dans le 2<sup>e</sup>, rue Burdeau dans le 1<sup>er</sup>)".

Avis favorable de la commission.

**M. le vice-président PILLONEL** : Merci, monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, nous allons voter la création d'une zone 30 sur quatre arrondissements de Lyon, le premier, le deuxième, le quatrième et le cinquième. Je dois vous dire que je suis très interrogatif sur ce projet et l'analyse m'amène à douter fortement de son intérêt.

Premièrement, cette zone est très étendue, 500 hectares, et concerne 86 kilomètres de voirie, tellement différente alors que la zone 30 est faite pour apaiser la circulation d'une rue, d'un îlot, à la limite d'un quartier. Aujourd'hui, nous ne distinguons plus l'activité commerciale et économique, la densité populaire ou même les horaires et les occupations par d'autres modes de transports et proposons une réglementation globale.

Par cela, nous ne protégeons pas mieux les vélos qui devront comme d'habitude être doublés, se réfugier sur des pistes étroites le long du stationnement ou des trottoirs ou, s'ils se trouvent en limite de la zone 30, sur des voies de circulation encore plus surchargées et dangereuses par le rejet d'une partie de la circulation qui se trouvait jusqu'alors dans la presqu'île.

En effet, nous posséderons la zone 30 la plus étendue d'Europe ! D'accord pour l'effet d'annonce mais comment la faire respecter ? Donnons-nous carte blanche à la police municipale pour se régaler de PV sur les emplacements les moins accidentogènes pour faire meilleure recette en moins de temps ou restons-nous sur l'annonce exclusivement ?

Et tout cela nous le faisons à quel prix ? 14 M€ pour cent entrées labellisées sans oublier les crédits supplémentaires au titre d'autres opérations individualisées de la PPI ou de

la proximité. Pour notre part, nous préférons consacrer ces 14 M€ à la reprise de chacun des points noirs que nous connaissons parfaitement et, malheureusement, l'axe nord-sud le plus dangereux ne sera pas concerné par notre décision, que nous aménagions véritablement quelques axes ou rues en système de 30 à l'heure -type place Le Viste, rue Grenette, rue de la Charité, Grande rue de la Croix-Rousse ou autre-, que nous signifiions clairement notre choix sur certaines dessertes et que la vitesse soit dictée par les cyclistes en imposant la piste au centre de la voie, que nous gérons encore plus finement la circulation avec le système Critèr qui peut moduler la vitesse, prioriser les transports en commun et même une piste cyclable, que nous puissions mettre en place des coussins lyonnais en amont et en aval des zones à risques et bien d'autres idées que nous pourrions initier avec le concours des associations. Nous sommes persuadés que la somme dotée sur ce dossier pourrait ainsi abonder certains aménagements de zones 30 dans les villes et villages de toute la Communauté urbaine.

Lorsque vous prendrez cette décision, il vous faut aussi savoir que pour observer les 30 kilomètres/heure sur un long parcours, l'automobiliste devra rouler en première ou utiliser un couple moteur inadapté et, par conséquent, polluer davantage par des gaz imbrûlés.

N'est-ce pas une de ces fausses idées, ces fausses bonnes idées ? A vous de voir ! C'est pour cela que notre groupe s'abstiendra.

(Applaudissements du groupe Aglo).

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe GAEC.

**Mme la vice-présidente RABATEL** : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC se félicite et de la création de la grande zone 30 dans le centre ville de Lyon et de l'adhésion de la majorité de la population consultée sur le sujet.

Cependant, deux problèmes sont devant nous : l'évolution des comportements des automobilistes et l'aménagement de la ville, de façon à ce que les automobilistes puissent respecter effectivement ces 30 kilomètres/heure.

Ce rapport met l'accent sur l'aménagement de la ville en lui consacrant un engagement financier substantiel qui montre notre volonté de réussir ce projet.

Le groupe GAEC insiste pour que ces aménagements urbains aident les automobilistes à limiter leur vitesse de façon quasiment naturelle. Il faut créer une sorte de frontière visible entre les zones 50 et 30 kilomètres/heure, avec une signalétique à tous les niveaux de visibilité et en particulier au sol.

Nous apprécions que l'on profite de ces aménagements pour améliorer la qualité du paysage urbain, ce qui est un moyen de faire vivre très concrètement notre engagement de développement durable.

Nous approuvons que les conseils de quartier soient associés à l'étude des aménagements à réaliser sur la voirie, en apportant leur culture de proximité, dans le cadre d'une cohérence générale du projet pour que l'ensemble reste compréhensible pour tous les usagers de la ville. Nous proposons aussi que les conseils de quartiers soient associés sur le court, moyen voire le long terme à la sensibilisation à effectuer auprès de toute la population puisqu'ils représentent les habitants qui sont aussi des automobilistes.

En effet, des vies sauvées valent bien -et c'est la responsable des politiques temporelles sur le Grand Lyon qui s'exprime- que l'on réfléchisse à ce culte souvent ravageur de la vitesse et de la course du temps. Il faut travailler sur les mentalités et représentations que les automobilistes se font des gains ou pertes de temps réalisées en roulant à 30 ou 50 kilomètres/heure. Il faut dire que les conditions de circulation resteront identiques quant à l'écoulement du trafic et faire connaître une étude du Certu réalisée sur un parcours de 7,6 kilomètres avec 28 feux tricolores, des carrefours et deux voitures roulant chacune à 30 et 50 kilomètres/heure, en répétant deux cents fois l'exercice ; cette étude montre que, sur un temps de parcours moyen de 24 minutes, la différence en heures creuses est de cinq minutes seulement et, en période de pointe, l'écart diminue. Si légère perte de temps il y a, elle est donc minime et sans commune mesure avec la diminution attendue du nombre, de la gravité des accidents aux personnes, et l'amélioration de la qualité de la vie en ville.

L'Espace des temps est bien entendu prêt à s'associer à ce travail de sensibilisation. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**Mme BESNARD** : Monsieur le président, chers collègues, le groupe Les Verts va voter avec un réel plaisir ce rapport pour mettre concrètement en place cette zone 30. Avec plus de 500 hectares, comme l'a rappelé notre collègue du GAEC, elle représente effectivement la zone la plus étendue de France mais pas d'Europe.

Nous rappelons effectivement qu'à l'occasion de la consultation organisée par la ville de Lyon en juillet 2005, la zone 30 avait été plébiscitée à plus de 60 % par les habitants car ses objectifs, à notre sens, répondent à la fois à leur intérêt et à leur attente puisque, dans la zone 30, il s'agit d'améliorer à la fois la sécurité et la qualité de vie par la diminution des vitesses qui nous paraît effectivement importante puisqu'elle permet, d'une part, de réduire le risque de la gravité des accidents, d'autre part, de réduire la pollution notamment celle du bruit ; cette limitation de vitesse et cette contrainte sur la voiture permet aussi d'améliorer directement ou indirectement la qualité de l'air par la réduction de la place de l'automobile.

Du coup, ces espaces où la qualité de vie est améliorée peuvent constituer un cadre de vie plus agréable, propre à favoriser l'expression de la vie sociale et l'animation du quartier, y compris économique d'ailleurs. Nous avons eu vent d'une étude de la Fédération française des usagers de la bicyclette qui avait mis en évidence aussi que les commerces de l'hypercentre profitent de la multiplication des piétons puisque ce sont des clients plus réguliers que les automobilistes.

Enfin et surtout, je voudrais insister, puisque vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le président, sur l'importance que revêt pour notre agglomération le plan modes doux et le maillage de liaison en termes de qualité et de quantité. Je voudrais insister donc sur la cyclabilité de la zone 30, c'est-à-dire sa meilleure adaptation à la pratique du vélo.

Pour nous, il est nécessaire de créer des itinéraires légaux et accessibles pour les cyclistes qui, comme la plupart des usagers de modes de déplacements, privilégient les trajets les plus courts d'un point à un autre.

Or, le plan de circulation de l'hypercentre est compliqué. De plus, il n'existe aucune liaison directe ou pratique entre Rhône et Saône qui permettrait de tracer un axe vers la Part-Dieu mettant

ainsi en relation ces deux pôles essentiels de la centralité lyonnaise qui ne sont pas forcément bien desservis en termes de TCL et d'établir la connexion avec les berges du Rhône et son réseau de pistes sécurisées.

C'est pourquoi nous souhaitons que soit étudiée une solution analogue à celle qui est d'ores et déjà mise en pratique sur certains secteurs à Bordeaux, puisque certaines rues de la zone 30 y ont été aménagées en contresens cyclable avec ou sans voie déviée et avec une signalisation adéquate, y compris sur les carrefours. Un dispositif de ce genre nous semble en accord avec la logique de la zone 30 puisqu'il conduit à un partage de la rue qui n'est plus au seul bénéfice de l'automobiliste et contribue à apaiser le trafic. Ces contresens cyclables nous apparaissent comme une composante essentielle du plan modes doux du Grand Lyon et il nous semble que ces contresens en dehors de la zone 30 pourraient aussi avoir toute leur place dans d'autres secteurs de l'agglomération et sont indispensables à la continuité des itinéraires. Le groupe Les Verts avait d'ailleurs fait 101 propositions pour développer le vélo et donc, dans ce cadre-là, proposé un certain nombre de rues à aménager en contresens au-delà de la zone 30.

J'en profite enfin -et ce sera mon dernier point- pour attirer votre attention sur les rues périphériques, en particulier les quais du Rhône qui ont un gabarit autoroutier avec 100 000 véhicules par jour ; ils sont aussi chargés que l'autoroute A 6 et constituent une véritable fracture urbaine le long du fleuve. Alors pourquoi ne pas essayer de limiter sur ce linéaire ainsi que sur les quais de Saône la vitesse à 40 kilomètres/heure, eu égard au classement par l'Unesco du site historique de Lyon et au millier de riverains de ces axes ? Ou faisons au moins en sorte que la coordination actuelle des feux incite fortement à des vitesses de cet ordre. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

**Mme D'ANGLEJAN** : Monsieur le président, chers collègues, vous nous demandez pour ce dossier de prévoir un financement de 14 M€ pour la réalisation sur la commune de Lyon d'une zone 30 dans les premier, deuxième, quatrième arrondissements et une partie du cinquième.

Dans un premier temps, je souhaiterais revenir sur l'historique de cette zone 30. En effet, au cours des deux dernières années, à grands coups d'annonces successives, vous avez décidé de faire une zone 30 expérimentale sur une partie du centre-ville de Lyon, la plus grande d'Europe d'après votre premier adjoint ; elle s'est d'ailleurs avérée non réglementaire avec, à la clé, une proposition de référendum qui s'est finalement transformée en simple consultation. A ce jour, nous n'avons toujours pas eu connaissance du résultat précis de celle-ci : quel en a été le coût et quel en a été le retour réel par rapport au nombre d'envois et à qui a-t-elle été envoyée ? Finalement, vous nous assurez que les Lyonnais sont majoritairement favorables, ce que je peux comprendre, d'accord.

Mais là-encore vous persistez à maintenir cette zone expérimentale sans tenir compte des zones déjà existantes dans le périmètre pour finalement prendre un arrêté définitif en catimini, le 28 novembre 2005, en faisant installer tout de même les panneaux aux entrées et sorties. Heureusement, la presse est là pour nous informer !

Au passage, on ne peut oublier qu'il manque toujours les aménagements réglementaires aux entrées et sorties comme cela est imposé par le code de la route avec le décret du 29 novembre 1990. Mes chers collègues, notre président nous

annonce, pour la période 2006-2007, l'étude et la réalisation de six entrées majeures pour un montant de 2,5 M€. Il restera alors à réaménager -comme certains l'ont dit tout à l'heure- 43 carrefours, 37 entrées, 45 sorties et 18 double sens, ceci pour un montant moyen de 100 000 € par réalisation, sans parler des 86 kilomètres de voiries et des 500 hectares du centre-ville de Lyon.

Si une zone 30 est une réalisation importante pour améliorer la sécurité -sur ce point, nous sommes tout à fait d'accord-, il aurait été nécessaire d'anticiper les aménagements obligatoires pour que celle-ci ne puisse faire l'objet de contestations des utilisateurs par voie juridique et aussi prendre l'arrêté définitif que lorsqu'elle aurait été réglementaire, comme je l'ai déjà dit à la ville de Lyon, et en cohérence avec les autres aménagements prévus (modes doux, lignes fortes de transports en commun).

C'est pour ces raisons, monsieur le président, que, même si nous sommes tout à fait favorables à la zone 30, nous nous abstenons sur ce dossier car il y a trop d'incertitudes à nos yeux sur l'aspect réglementaire et légal de cet aménagement. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe UMP.

**M. LELIÈVRE** : Merci, monsieur le président. Monsieur le président, mesdames, messieurs, après l'instauration expérimentale d'une zone 30 dans un périmètre correspondant au premier arrondissement et une partie des deuxième, quatrième et cinquième arrondissements de Lyon, une concertation par questionnaire de la mairie centrale dans les boîtes aux lettres a donné un avis favorable des personnes interrogées à plus de 62 % contre 37 pour pérenniser la zone.

Le Grand Lyon, compétent en matière de voirie, délibère ce soir sur les aménagements à réaliser. Des panneaux de signalisation ont déjà été installés mais il s'agit de matérialiser à présent les entrées et sorties du périmètre.

140 aménagements sont prévus à terme pour 14 M€. Le rapport présenté ne concerne pour l'instant que l'engagement de 2,5 M€ correspondant aux études et à une première série d'aménagements. Toutes les études démontrent que la vitesse excessive est un facteur hautement accidentogène. La probabilité pour un piéton d'être tué, lorsqu'on passe d'une vitesse de 30 à 50 kilomètres/heure, au moment du choc est multipliée par dix ou même trente selon l'âge de la victime. Ce périmètre de zone 30 va au-delà d'une simple réduction de vitesse : il impose une importante signalétique et des aménagements lourds pour rappeler aux automobilistes de respecter la réglementation.

L'objectif sécuritaire et d'amélioration du partage de l'espace entre les différents modes de déplacements nous semble en ce sens majeur.

L'instauration d'une zone 30 aurait dû emporter un vote unanime ce soir. Toutefois, ce dossier nous interpelle à trois titres.

1° - sur la pertinence du périmètre : nous regrettons que le périmètre d'étude n'englobe pas les lieux les plus accidentogènes de l'agglomération, à savoir par exemple les quais du Rhône et de la Saône, si l'on se réfère aux bilans des accidents corporels de la circulation, ou du moins que ce périmètre soit en prise directe sur ces axes, ce qui accentuera les difficultés d'adaptation du comportement de l'automobiliste. Il n'englobe pas non plus les lieux accidentogènes des septième et troisième arrondissements qui auraient mérité réflexion.

Ce périmètre correspond à la Presqu'île, à la Croix-Rousse et au Vieux Lyon, une partie du cinquième arrondissement, bref au centre de Lyon, à l'hypercentre de l'agglomération. Or, nous devons, en tant que conseillers communautaires, donner une vision concertée de l'ensemble de l'agglomération, en cohérence avec les cinquante-cinq communes représentées dans cette Communauté. En fait, tous les habitants des communes du Grand Lyon ont droit à la sécurité et au partage de l'espace avec les autres modes de déplacements. Rappelons que Vélo'V s'applique à Lyon et Villeurbanne uniquement, pour l'instant ; voilà la zone 30 sur Lyon centre uniquement.

2° - sur l'impact budgétaire : on nous demande ce soir de voter une autorisation de programme pour engager des études et commencer les aménagements. Nous nous interrogeons beaucoup sur le coût réel de l'opération à terme car beaucoup de questions restent sans réponse. Il faudra bien étendre les aménagements des espaces publics autour des entrées et sorties de la zone. Il faudra bien reprendre la finition d'espaces publics via le budget de la zone 30 ; vous l'annoncez déjà à propos, par exemple, de l'aménagement autour du Gros Caillou. Or, les études ne sont pas finalisées.

3° - sur le management du dossier : avant d'en faire une référence en France et même en Europe, que n'en faites-vous une référence dans l'agglomération pour les Grands Lyonnais que vous évoquez en introduction du rapport et qui doivent bénéficier d'une agglomération sûre et agréable ! Il aurait été équitable de permettre à certains autres centres-villes de l'agglomération de bénéficier de la réflexion et des budgets pour donner une image partagée de la sécurité et d'amélioration de la qualité de la vie. Nous n'avons pas eu un débat à ce sujet ?

Enfin, quel sera l'impact sur le plan de circulation de la ville de Lyon dans les secteurs concernés ? Que seront les impacts sur le stationnement dans les secteurs concernés ?

Bref, nous regrettons que ce dossier d'agglomération soit réduit à la simple problématique du centre-ville qui, certes, doit être aménagé mais pas dans l'ignorance des autres communes.

Par ailleurs, nous sommes surpris que le vice-président en charge de ce dossier s'abstienne ce soir.

Faute de ne pas avoir toutes les données du projet, le groupe UMP s'abstiendra sur ce dossier. Merci, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Touraine.

**M. le vice-président TOURAINE** : Je voudrais tout d'abord remercier tous nos collègues qui ont formulé des encouragements et qui ont souligné l'importance de cette mise en place d'une zone 30, d'abord aujourd'hui dans le secteur central de la ville de Lyon, avec demain la possibilité d'essaimer dans d'autres arrondissements et d'autres communes de notre agglomération.

Je vais aussi remercier certaines des critiques constructives qui ont été émises et qui permettent d'améliorer encore ce dossier qui va s'étaler, pour sa réalisation, sur les six années à venir.

Pour autant, dans les critiques, je crois qu'il ne faut pas oublier qu'il y a là un des éléments de l'ensemble de notre plan des déplacements urbains concourant globalement à améliorer l'équilibre entre la voiture et les autres modes de transports, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'insécurité dans nos rues et surtout à améliorer le cadre de vie dans notre agglomération. Pour toutes ces raisons, Lyon est souvent citée dans différentes revues françaises ou étrangères comme exemplaire dans son évolution, son volontarisme, dans l'élaboration de son PDU mais surtout dans la réalisation des grandes lignes de ce PDU.

La zone 30 était un des points qui permettait de décliner plusieurs des objectifs de ce PDU et c'est la raison pour laquelle je crois qu'il est opportun -comme plusieurs l'ont fait ce soir- de souligner cette réalisation qui est cohérente avec plusieurs des autres moyens : développement des modes doux avec le succès de Vélo'V, augmentation de l'accessibilité et des modes de transports en commun et réduction relative de la place de l'automobile, sans pour autant définir de grands quartiers exclus de l'accès aux automobilistes.

Pour donner quelques éléments de réponse, je crois qu'il faut effectivement ne pas oublier quel est cet objectif d'une zone 30, la plus grande de France, une des plus grandes d'Europe, dont des exemples comparables peuvent être analysés à Graz en Autriche ou à Zurich en Suisse. Cela permet, par toutes les études qui ont été conduites mais aussi par l'analyse des résultats réels qui ont été observés, de réduire l'insécurité : on sait qu'un piéton heurté par une voiture à 30 kilomètres à l'heure a quatre fois moins de risques de décéder que lorsqu'il est heurté par une voiture à 50 kilomètres à l'heure ; on sait qu'il y a, dans ces zones 30 étendues, une diminution de tous les facteurs d'insécurité et une place mieux acceptée pour les piétons et les cyclistes. On sait qu'il y a une moindre attractivité excessive pour les voitures, on sait que la pollution sonore se réduit significativement et que même la pollution de l'air atmosphérique est quelque peu réduite, principalement parce qu'il y a moins de voitures qui viennent dans ces zones.

Je voudrais d'ailleurs corriger un facteur qui a été cité tout à l'heure. On ne peut pas comparer les polluants émis par un véhicule à 50 à l'heure en vitesse constante avec un véhicule à 30 à l'heure en vitesse constante car ce n'est pas cela la circulation en ville. En ville, la pratique consiste à circuler avec un arrêt toutes les quelques dizaines de mètres à chaque intersection et à accélérer entre ces arrêts à 30 ou à 50 à l'heure, c'est-à-dire que cela revient à faire une succession d'accélération et de décélération. Quand on réalise ces conditions, on constate que les accélérations violentes et décélération brutales sont plus risquées et plus polluantes que ne le sont les modifications plus douces qui restent limitées, inférieures à 30 kilomètres/heure.

Est-ce que, pour autant, ce dispositif à lui seul va résoudre tous les problèmes ? Non et c'est la raison pour laquelle je crois que nous devons rappeler que ce n'est pas alternatif avec les autres moyens d'améliorer la sécurité. Ce n'est pas alternatif avec la résorption des points noirs qui sont identifiés dans l'ensemble de l'agglomération. C'est additif à tout cela ainsi que c'est additif avec les autres moyens de lutte contre la pollution.

Je veux d'ailleurs, à cet égard, remercier pour leur adhésion l'ensemble des équipes des quatre arrondissements concernés, la totalité du premier arrondissement et une grande part des deuxième, quatrième et cinquième arrondissements, lesquels se sont prêtés à de multiples exercices de concertation, avec les élus, d'une part, mais aussi avec les conseils de quartier, les comités d'intérêt locaux, les différentes associations d'habitants, commerçants et autres qui ont permis, en définitive, de faire partager l'idée que cette zone 30 s'imposait progressivement à tous, devenait logique et recueillait une adhésion très générale, une appropriation de l'ensemble de la population.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans cette concertation qui a été faite auprès des 35 000 habitants concernés dont la moitié a répondu rapidement, dans les délais impartis, on a un taux de réponses positives de 62,4 %. Cela montrait bien l'intérêt de la population pour une telle mesure et son adhésion assez large.

Cette adhésion, je crois, on peut la comparer à celle de quelques autres grandes villes en Europe, encore bien peu nombreuses mais où l'on peut déjà dire que les résultats ont été positifs et, petit à petit, l'adhésion de la population a été en croissant dans chacune de ces villes.

Cela permettra d'essaimer et je rassure ceux de nos collègues qui croient que l'on privilégie le centre-ville par rapport au reste de l'agglomération. Oui, il y avait légitimité à commencer à expliquer et à expérimenter cette zone 30 là où la densité de la population, la densité des piétons, la densité des cyclistes était la plus grande et où il fallait faire partager cet espace public par tous. Mais bien sûr il ne faut pas s'en tenir là. Il faut que cela serve d'exemple et de mode d'aménagement, qui va être exporté ensuite dans beaucoup d'autres lieux, pour des zones 30 relativement larges dans d'autres arrondissements et dans d'autres communes. Ce ne seront plus à l'avenir ces mini-zones 30 au droit des écoles qui sont insuffisamment lisibles car les gens ne comprennent pas pourquoi et comment ralentir pour quelques dizaines de mètres et ensuite pouvoir rouler d'une façon beaucoup plus imprudente. Ce seront des zones centres de communes, définies en commun avec les responsables de ces communes, dans lesquelles des zones 30 de même nature pourront être indiquées et alors, le code ayant été validé dans le centre de Lyon, tout le monde s'y retrouvera aisément pour très rapidement comprendre la nécessité de prudence dans la circulation pour toutes les zones 30 de toutes les communes du Grand Lyon.

L'arrêté -et vous vous en souvenez- a été pris en novembre 2005, les panneaux réglementaires ont été mis en place sur tout le pourtour de cette zone fin 2005. Il reste évidemment maintenant à réaliser sur six ans ces travaux dont le coût -vous l'avez rappelé- est de 14 M€ échelonnés sur ces six années, échelonnés pas seulement pour des nécessités budgétaires mais aussi pour éviter que des travaux trop importants se multiplient sur des rues voisines, gênant la vie des Lyonnais dans les secteurs concernés alors que, échelonnés dans le temps, ces travaux seront beaucoup plus faciles à absorber.

Je crois aussi d'ailleurs que nous essaierons bien au-delà du Grand Lyon. De même que l'opération Vélo'V nous a été enviée et va être copiée dans plusieurs autres grandes villes françaises, plusieurs autres agglomérations sont venues et reviennent régulièrement à Lyon pour regarder notre mise en place de cette zone 30, pour savoir ce que nous choisissons pour l'entrée de cette zone, avec des plateaux surélevés, en essayant de conjuguer les impératifs de la nécessaire prudence et ceux de l'esthétique et de l'urbanisme.

Je pense que l'on pourra plus tard envisager -peut-être par tâche d'huile- de l'agrandir mais il ne sera pas si aisé que cela de l'étendre, comme vous le suggérez, à l'axe nord-sud par exemple où il est déjà très difficile de faire respecter les 50 kilomètres/heure et où le respect de 30 kilomètres/heure obligerait à modifier totalement la voirie, avec un nombre de voies plus réduites. Mais où ferions-nous alors passer tous ces véhicules qui doivent traverser l'agglomération ? Cela nous lancerait dans des travaux d'une ampleur bien plus considérable, qui seront cette fois difficiles à régler sur quelques années et qui nécessiteront, pour cela, d'avoir d'abord résolu l'ensemble des périphériques et contournements de notre grande agglomération.

Voilà ce que l'on peut dire dans l'immédiat, je crois avoir répondu à l'essentiel des questions et je me réjouis que nous soyons en définitive nombreux -quelle que soit la façon dont cela s'exprime- à travailler à cette réalisation et à permettre

que les Lyonnais majoritaires à souhaiter cette évolution soient demain heureux de vivre dans une ville plus agréable, moins dangereuse et moins polluée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, mes chers collègues. Quelques remarques.

Tout d'abord sur la méthode suivie : comme pour toutes les grandes opérations, nous ne souhaitons pas contraindre mais convaincre. C'est pour cela que nous avons commencé par un référendum. On peut ne pas l'appeler référendum puisqu'il n'a pas eu lieu en mairie. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait sur la forme classique ? Tout simplement parce que nous voulions un maximum de participation. Je rappelle les conditions dans lesquelles s'est organisée cette consultation : avec le renvoi d'une carte-réponse avec enveloppe T adressée à un huissier de manière à ce qu'il y ait une certitude et une transparence sur les réponses effectivement apportées. On s'est aperçu que les Lyonnais dans leur grande majorité, les habitants de ce secteur étaient effectivement tout à fait partisans de pouvoir organiser une zone 30.

Or, on peut dire ce que l'on veut, cette zone n'est pas exactement -quoi que vous en ayez dit tout à l'heure- similaire aux autres quartiers. Pourquoi ? Parce que c'est évidemment là que se concentre de manière maximale la fréquentation, pas simplement des habitants de ces quartiers, pas simplement des habitants de la ville de Lyon mais des habitants de l'ensemble de l'agglomération et très au-delà de notre agglomération. Et donc, évidemment, on ne peut pas avoir le même traitement pour les quartiers de centralité que pour des quartiers de communes périphériques, même si effectivement, le problème de la sécurité mérite d'être traité mais évidemment, là, il prend un ressort extrêmement plus important.

Ensuite, à partir de là, nous avons souhaité pouvoir avancer progressivement en définissant d'abord les limites de cette zone 30 de manière un peu plus précise et, pour cela, nous avons fait une large consultation de l'ensemble des conseils de quartiers.

Maintenant, nous allons mettre en œuvre cette zone 30 puisque, évidemment, il ne s'agit pas simplement de mettre un panneau zone 30 et point final, il s'agit de transformer le cadre de vie. De la même manière, par exemple, que le tramway permet de transformer la qualité d'une voirie, il faut effectivement que les aménagements de la zone 30 permettent de requalifier également un quartier.

C'est pour cela que nous allons étendre cette opération sur plusieurs années. Nous commencerons d'abord en régie puisque nous voulons montrer que nous avançons de manière progressive mais continue. Nous allons ensuite passer un concours de consultation de maîtrise d'œuvre de manière à pouvoir choisir un projet ou des projets qui nous permettent d'avoir une véritable qualité du mobilier urbain qui va donner une contenance à cette zone 30.

Enfin, je voudrais dire pour terminer qu'évidemment, cela ne règlera pas tous les problèmes de zones de sécurité. Je me suis fait délivrer une carte des accidents aux carrefours concernés, et en particulier pour ceux qui vont être traités avec un rappel interne, puisque évidemment les zones 30 que l'on va aménager, ce n'est pas simplement les entrées mais il faudra qu'à l'intérieur, il y ait quelques actions de rappel ; on a dressé la liste de tous les carrefours les plus accidentogènes à équiper en priorité au centre de cette zone 30, là où on a eu, par le passé, le maximum d'accidents et des accidents mortels en particulier.

C'est donc un projet cohérent qui se met en œuvre et qui doit être mis en rapport avec les autres projets que nous développons par ailleurs, avec Vélo'V par exemple, avec les Berges du Rhône de l'autre côté de cette zone. Lorsqu'on met finalement en rapport l'ensemble de ces actions, on s'aperçoit que c'est la ville du XXI<sup>ème</sup> siècle que nous sommes en train de construire, qui évidemment n'aura que de très lointains rapports avec la ville telle qu'elle était il y a trente ou quarante ans. Je crois que c'est un autre type de ville que veulent les habitants et si, effectivement, il y a une reconquête des centres urbains, c'est parce qu'ils s'aperçoivent que progressivement la qualité des espaces publics, la qualité du partage de l'espace entre piétons, modes doux, automobilistes, devient de plus en plus grande et qu'il est donc de plus agréable de revenir habiter en ville.

Voilà, je crois que c'est un grand projet qui, comme je le disais tout à l'heure, ne s'étend pas simplement à la ville de Lyon. C'est bien l'ensemble de l'agglomération que nous voulons traiter et dont nous voulons, dont nous espérons faire un modèle non seulement au niveau national mais peut-être également au niveau européen, même si nous aussi nous avons pu nous inspirer d'autres villes pour construire quelques éléments de la ville que nous menons actuellement.

Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies avenir - UDF et apparentés - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,  
- contre : néant,  
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Vial.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

---

**N° 2006-3230 - développement économique** - Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) - Convention triennale 2006-2008 - Programme d'actions 2006 - Subvention - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3230. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET,** rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération concerne une convention triennale pour 2006-2008 et le programme d'actions pour 2006 de l'Aderly.

Il y a une particularité dans cette délibération : il y a une demande qui a souvent été formulée dans cette assemblée et de façon récurrente au sein de la commission économique pour que, sur toutes les grandes dépenses que nous réalisons, nous ayons une évaluation de l'efficacité des politiques.

Nous avons donc lancé au troisième trimestre 2005 une évaluation de l'action de l'Aderly, parfaitement justifiée par l'importance de la dépense puisque c'est 1,5 M€ chaque année. Elle a été présentée à la commission économique et l'organisme qui a fait cette évaluation nous a fait des suggestions pour la rédaction de la convention, suggestions qui ont été reprises et que je veux simplement résumer en trois termes :

- la première, elle est évidente, est de mieux définir les orientations de l'Aderly en fonction de la stratégie économique du Grand Lyon parce que dans le passé, dans les conventions, elles n'étaient pas très précises ;

- recentrer l'action de l'Aderly sur son corps de métier qui est essentiellement la prospection et l'accompagnement des entreprises. L'Aderly fait bien l'accompagnement. Elle peut encore être plus efficace en matière de prospection ;

- et surtout prendre en compte la stratégie économique du Grand Lyon, donc notamment les pôles de compétitivité, dans ses choix d'implantations nouvelles ; les objectifs de l'Aderly ont été déclinés et détaillés dans chacun des pôles de compétitivité.

C'est donc cette convention pour 2006-2008 qui est soumise à votre approbation et à laquelle la commission a donné un avis favorable. Je pense que mon collègue Jean-Michel Daclin qui a suivi attentivement l'action de l'Aderly et cette évaluation pourra intervenir en réponse aux questions.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE :** Monsieur le président, mes chers collègues, effectivement, notre collègue Pierre-Alain Muet a eu raison de souligner que c'était un important dossier par la contribution de la communauté urbaine de Lyon mais aussi par l'ensemble du budget de 4,8 M€ et c'était bien de souligner que l'on avait fait un audit, qui malheureusement montre tout de même que le fonctionnement dans le passé pose question sur l'efficacité de l'Aderly.

J'entends bien les orientations nouvelles pour que l'Aderly soit plus efficace mais il est vrai que cet audit fait de nombreuses phrases donc on peut toujours tirer celles qui sont importantes et celles qui ne le sont pas mais j'aimerais souligner tout de même deux petits points.

Le premier petit point -et c'est une citation que je prends- : *"Le système de suivi et d'évaluation de l'Aderly ne pondère pas ses résultats par rapport à deux éléments pourtant essentiels : le degré de contribution de l'action locale à la décision d'implantation, la part des projets qui étaient hésitants sur la métropole d'implantation n'est pas distinguée des projets pour lesquels l'implantation dans la région lyonnaise était acquise dès le contact avec l'Aderly. Le degré de contribution spécifique de l'Aderly aux projets, la base de suivi, ne mesure pas si l'implantation est principalement le résultat du traitement par l'Aderly, s'il s'agit d'une action collective en matière totalement partagée ou si l'Aderly n'est intervenue que tout marginalement"*.

Il était important de souligner ce point. Sur une activité aussi importante, il y a déjà, malgré le souhait de l'évaluation, une difficulté à évaluer réellement l'efficacité de l'Aderly alors que l'on a souligné l'importance de son budget, l'importance des salaires -une vingtaine de personnes- pour 1,7 M€ donc ils sont bien payés pour cette activité. Donc il y avait à mon avis à le rappeler. Cela pose bien sûr la question du nouveau souffle et je crois que Pierre-Alain Muet a souhaité qu'il y ait un nouveau souffle dans cet Aderly dont on mesurera les effets dans les années à venir.

Mais je crois que cela doit poser au-delà la question des rapports relatifs entre le rôle réel ou supposé des agences de prospection et qui existent, qui sont à la bonne échelle au niveau de la ville ou est-ce qu'elles doivent être régionales ou autres et je crois plutôt le rôle de l'ensemble des politiques publiques et de l'attrait que peut porter une ville par ses services rendus au public parce qu'après tout, l'implantation d'entreprises c'est un ensemble d'actions qui sont regardées -et je crois que l'on est peut-être beaucoup plus pertinent par une politique de crèche, une politique d'université et une politique qui va de la crèche à l'université-, efficaces pour rendre service au public et donc rendre attractif une ville.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Daclin veut ajouter quelques mots.

**M. le vice-président DACLIN :** Oui, je voudrais répondre à ce que vient de dire Etienne Tête parce qu'il est vrai que la vraie question qu'il faut se poser aujourd'hui est celle des agences de développement, en sachant qu'il y a au niveau européen une explosion de ces agences de développement et que, derrière cette explosion, il y a le problème de l'efficacité qu'il faut se poser et surtout le problème du changement du mode de fonctionnement.

Il faut savoir que l'Aderly était un des pionniers en la matière, c'est une des plus anciennes en France et également en Europe. Elle a été considérée comme exemplaire pendant longtemps et la question que l'on s'est posée, c'est celle de voir comment on pouvait revisiter cette agence et, en fait, Pierre-Alain a évoqué quelques pistes mais je pense qu'il y a deux modifications fondamentales qui ont été demandées et que nous avons obtenues de l'Aderly.

La première modification est d'arrêter d'être une Aderly à tout faire : parce qu'elle était ancienne, elle avait été amenée à intervenir sur un champ extrêmement vaste et petit à petit on faisait beaucoup de petites choses et pas des choses fondamentales. Les choses fondamentales ont deux conséquences : la première est qu'il faut que l'on revienne à nos cœurs de métiers. Pierre-Alain a dit prospection et accompagnement. Il faut que l'ensemble des forces de l'Aderly et des collaborateurs de l'Aderly soient consacrées à ces métiers. La deuxième est qu'il faut hiérarchiser nos actions ; il est vrai que l'Aderly intervenait dans tous les domaines et nous avons décidé de la polariser sur nos pôles de compétitivité.

Deuxième modification fondamentale, qui à mon avis est une modification encore plus profonde, c'est celle du changement de posture. L'Aderly n'était finalement pas forcément construite sur un monde de réseaux. Je vais prendre un exemple international : l'Aderly -vous le savez peut-être- était basée à New York et au Japon à Tokyo, avec des organisations relativement lourdes et il a été décidé que, dans un monde de réseaux, les organisations internationales peu mobiles, un peu statiques, ne convenaient plus à un monde de réseaux et qu'il fallait avoir au contraire des opérations beaucoup plus souples et préférer des organisations qui avaient la cavalerie légère, beaucoup moins onéreuses et beaucoup plus stables et c'est ce que l'on est en train de construire actuellement.

De la même manière, on s'est rendu compte que la collaboration qu'avait l'Aderly avec des organismes complémentaires -je pense à Erai, la région Rhône-Alpes et l'Afi au niveau national, l'agence qui séduit les investisseurs en France- n'était pas parfaite et on a donc demandé et exigé que cette collaboration soit beaucoup plus performante. Elle est en train d'être mise en place, de telle façon que l'on utilise le réseau Erai qui est présent dans beaucoup de pays dans le monde. Il y a à peu près une vingtaine de délégations présentes et que l'on peut utiliser comme on le veut et on le faisait mal et l'AFI va vendre Lyon beaucoup plus qu'elle ne le faisait.

Voilà les deux axes de travail qui ont fait que l'on a vraiment redéfini la fonction de l'Aderly et je pense qu'elle est beaucoup mieux adaptée à notre monde d'aujourd'hui et je pense qu'à cet égard, Etienne Tête, dont je partage certaines observations, peut se rassurer.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

**N° 2006-3232 - développement économique** - Soutien à l'association pour le développement de l'université de la mode : ModaLyon - Marché de la mode - Convention - Subvention - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3232. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice présidente GELAS**, rapporteur : Avis favorable de tous les membres de la commission pour un soutien à hauteur de 30 000 € au marché de la mode du marché-gare.

Ce rapport fait l'objet d'une note au rapporteur : dans le délibéré, il convient de lire : "**3° - La dépense... - compte 657 480 -...**" au lieu de "**3° - La dépense... - compte 657 380 -...**".

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une demande d'intervention pour le groupe Union pour la Communauté.

**M. BROCHIER** : Intervention retirée, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Décidément, vous me surprenez toujours, monsieur Brochier !

Je vais mettre le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

**N° 2006-3238 - finances et institutions** - Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Palais des congrès (nouvellement Centre des congrès) - Avenant n° 4 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Mansot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3238. Monsieur Mansot, vous avez la parole.

**M. MANSOT**, rapporteur : Monsieur le président, la commission finances et institutions a donné un avis favorable à ce rapport qui concerne un avenant numéro 4 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du palais des congrès, et notamment un avenant qui traite du transfert de l'activité à la société Secil et des procédures de remise provisoire de l'extension et de la période de préexploitation.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

**M. BENARBIA** : Intervention retirée, monsieur le président, de même que la suivante.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une minute pour le groupe Les Verts.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, mes chers collègues, sur ce dossier, si nous partageons le fond de l'idée qu'il est important que l'ensemble des Lyonnais puissent accéder à une fête d'une certaine signification au niveau de cet équipement majeur, compte tenu de son prix et étant donné que, quand il sera en exploitation, les Lyonnais y viendront peut-être moins souvent, nous avons des observations de forme.

La première observation de forme, c'est que ce montant important de près d'un million d'euros aurait plutôt nécessité un appel à la concurrence et un marché public. La deuxième observation, c'est que, pour définir ce million d'euros, il y a une annexe qui tient une plage de prestations et que cela nous paraît un peu léger pour définir clairement ce million d'euros de prestations. Donc, notre groupe s'abstiendra.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vais mettre le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. MANSOT.

**N° 2006-3239 - finances et institutions** - Lyon 2° - Mions - Corbas - Sogely - Evolution du marché d'intérêt national de Lyon - Prolongation d'un an de la mission de gestion et d'exploitation - Avenant n° 7 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3239. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

**M. FORISSIER**, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit du marché d'intérêt national de Lyon. Il y a une prolongation d'un an de la mission de gestion et d'exploitation par un avenant numéro 7. Les explications données à la commission, notamment la nécessité de négociation avec les représentants des grossistes ont convaincu la commission qui a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe GAEC a retiré son intervention. Je vais mettre le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FORISSIER.

**N° 2006-3242 -proximité,ressources humaines etenvironnement -**  
 Refondation du Conseil de développement - Direction générale -  
 Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3242. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le vice-président CLAISSE**, rapporteur : La délibération que nous allons examiner porte sur la refondation du Conseil de développement. Il s'agit d'une délibération importante.

Je rappelle que notre conseil de développement a été créé en février 2001 par Raymond Barre suite à la démarche prospective participative Millénaire 3 qui a été importante dans notre agglomération. Notre conseil de développement vient tout juste d'achever son premier quinquennat. Cinq années d'expérimentation de participation de la société civile à la veille sociétale à la prospective territoriale, cinq années qui ont été riches en termes de débats et qui ont été jalonnées par un certain nombre de productions marquantes.

Après ces premières années d'expérimentation, il était indispensable de faire un premier bilan et d'en tirer des enseignements pour l'avenir. Pour aller à l'essentiel, trois risques principaux ont été mis en évidence dans le cadre de cette évaluation : celui d'un déficit de légitimité, celui d'un déficit d'efficacité et celui d'un déficit de lisibilité de notre Conseil de développement.

La refondation du Conseil de développement qui vous est proposée aujourd'hui vise à apporter des réponses durables à ces fragilités autour de trois objectifs principaux.

Premier objectif : refonder la légitimité du Conseil de développement -

Cela passe par une recomposition de notre Conseil de développement, une remise à plat de sa composition autour de deux grands principes :

- premier de ces principes : redonner une place centrale à la présence de la société civile organisée au sein de notre Conseil de développement. Ce sont les associations qui animent notre territoire, l'ensemble des organisations socioprofessionnelles, des institutions qui participent à la vie de notre agglomération ;

- deuxième principe de la composition : assurer une diversité de la représentation et de ce type de représentation, une diversité à la fois des territoires de notre agglomération -on avait un Conseil de développement trop ville centre en termes de composition-, une diversité des familles de pensées, une diversité des thématiques d'intérêts et enfin une diversité très importante, à laquelle nous accorderons beaucoup d'importance, c'est-à-dire une diversité générationnelle, de genres et des origines culturelles.

Deuxième objectif de cette refondation : renforcer l'attractivité et l'efficacité de notre conseil de développement -

Cela passe par un programme de travail attractif pour les membres de la société civile qui vont y participer, c'est-à-dire à la fois des saisines de l'exécutif qui portent sur des questions stratégiques mais aussi une réaffirmation et une valorisation de la capacité d'autosaisine du Conseil de développement. Pour les deux années qui viennent, les dossiers d'importance ne manquent pas : je pense à la contribution à venir du Conseil de développement à l'élaboration du Scot, à la réflexion liée au contrat de coopération métropolitaine ; je pense aussi à la contribution qu'aura à faire le Conseil de développement sur l'élaboration du PLH et à toute une série d'autres interventions possibles.

Troisième objectif de la refondation : renforcer les relations entre le Conseil de développement, d'une part, l'exécutif et l'assemblée communautaire, d'autre part -

Pour ce faire, plusieurs modalités vous sont proposées dans la délibération. Il est clair que l'attractivité et l'efficacité de notre Conseil de développement va dépendre aussi de notre capacité à prendre en compte et à valoriser ses contributions, ses propositions et les idées innovantes qui nous seront proposées.

En conclusion, avec une ingénierie d'accompagnement renforcée qui est assurée par la direction de la prospective et la stratégie d'agglomération, le processus de refondation qui vous est proposé vise à faire de cet espace de respiration démocratique une instance de participation emblématique et mobilisatrice, un laboratoire d'idées pour penser et construire l'avenir de notre agglomération en valorisant la diversité de nos territoires, en donnant toute sa place à la participation citoyenne et au débat public dans la construction de notre communauté de vie et de notre communauté de destin.

Sur ces grands objectifs, les principes de refondation, la commission a émis un avis favorable. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai une intervention du groupe GAEC.

**M. BENARBIA** : Monsieur le président, chers collègues, une intervention brève pour souligner l'adhésion du groupe GAEC aux orientations qui viennent d'être présentées le vice-président Gérard Claisse et pour insister sur un point qui a été énoncé, c'est la nécessité de la diversité de la composition active du Conseil de développement et en matière de gens et en matière de générations.

Je pense qu'il serait indispensable de choisir des méthodes d'animation et une démarche de travail qui soit adaptée, ne serait-ce que sur des questions telles les horaires des réunions : une des critiques qui a été faite au fonctionnement antérieur était qu'il ne permettait pas à des personnes actives, qu'elles soient étudiantes, scolaires ou salariées ou travailleurs indépendants, d'y participer dans la journée. Donc, cela est un point qui est important pour à la fois stimuler la participation, la qualité de la participation et garantir cette diversité absolument indispensable. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je passe la parole au groupe Les Verts.

**Mme BESNARD** : Une intervention brève puisque nous délibérons sur la refondation du Conseil de développement. Après plusieurs années de bons et loyaux services -comme l'a souligné le vice-président Gérard Claisse-, le Conseil avait effectivement besoin d'un nouveau souffle. Je salue d'ailleurs au passage la qualité toujours remarquable des publications de la mission prospective et stratégie d'agglomération et le travail des équipes.

Vous l'avez expliqué, le Conseil de développement avait fini par s'essouffler au détriment de la qualité des débats, de la diversité et de l'implication des participants, de sa réactivité à l'actualité et, en grossissant le trait, il ne rassemblait plus que les personnes retraitées ou disponibles, principalement de la ville centre et qui étaient déjà impliquées dans la vie publique, notamment économique et associative.

La refondation envisagée devrait, selon nous, aboutir à décloisonner les modes de pensées et les centres d'intérêt, en particulier sur le plan territorial puisqu'une représentation des arrondissements et des communes est prévue de plein droit.

Il s'agit donc bien là de développer un outil important de la démocratie participative à l'échelle de l'agglomération, qui se veut polyvalente, capable d'autosaisine -ce qui nous semble important- sur les thématiques qui intéressent l'action publique, passées au crible de la diversité et de la richesse de la société civile. L'existence de différents collègues rassemble aussi une pluralité des points de vue, d'enrichissement des débats à travers la confrontation des points de vue, des expériences, des cultures professionnelles. Cela devrait permettre à la collégialité de jouer à plein et nous avons la conviction que cette diversité, effectivement, sera un atout décisif dans le futur Conseil, à condition toutefois qu'elle soit encadrée par des règles précises en matière de fonctionnement, de prise de parole et d'éthique du débat. Cela nous amène évidemment à la question de l'ingénierie nécessaire à la conduite du débat : gérer la diversité, demander de la rigueur et de la compétence. A ce sujet, nous avons confiance dans les qualités de la mission prospective et stratégie et nous voterons donc avec plaisir ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe UDF.

**Mme BERTRIX :** Tout d'abord, je ne résiste pas au plaisir de rappeler que le Conseil de développement a été créé par Raymond Barre, ceci en septembre 2000, et fut présidé par Jacques Moulinier pendant deux ans. Cette instance consultative composée de bénévoles issus du mouvement associatif, du monde économique, des milieux sociaux et culturels a effectivement réalisé un travail important, et ceci aussi avec le relais de la société civile. Mais, dans le temps, son fonctionnement malheureusement s'est délité.

Nous approuvons la refondation de cette structure de concertation et nous souhaitons que cette nouvelle forme, riche d'expériences antérieures, nous permettent une meilleure prise en compte de l'opinion des populations. La valeur ajoutée d'un Conseil de développement est de prendre en compte les attentes et les propositions de la société civile, de susciter l'échange avec des membres dans la liberté d'expression et l'indépendance de jugement est une condition *sine qua non* de réussite. Cette réussite passe sans doute par l'adhésion et l'écoute d'un nombre de jeunes participants et il faudrait qu'il y ait plus de jeunes qui participent à cette instance, c'est important.

Nous souhaitons aussi que ces débats où les acteurs se rencontrent, échangent et proposent et les profils soient mieux éclairés dans tous les domaines, et notamment avec tous les élus. On insiste sur ceci aussi parce que c'est une instance qui travaille avec les élus et pour tous les élus. Je me permets de ne pas en douter mais, malgré tout, il est important que l'ensemble des élus de la Communauté urbaine, tous groupes confondus, puissent y participer et puissent en avoir les compte-rendus.

Nous espérons que ce nouveau Conseil de développement nous permettra de construire un projet d'avenir pour notre agglomération bien pensé, cohérent et correspondant à l'attente de chacun.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je donne maintenant la parole au groupe Socialiste.

**M. le vice-président DARNE :** C'est moi qui intervins, monsieur le président. Mes chers collègues, vous savez tous que nos concitoyens attendent de nos élus dialogue et transparence. Le Conseil de développement qui est proposé aujourd'hui répond à cet objectif. Il est une organisation, je crois, solide par la composition, les différents groupes qui sont énumérés, par l'organisation, par la saisine des sujets traités.

Mais, pour que cela réussisse, il ne suffit pas d'une adhésion un peu passive des élus que nous sommes en considérant comme un peu marginales ces structures de dialogue. Je crois pourtant que si nous voulons que le Conseil de développement réussisse, il y a des conditions.

La première, c'est l'engagement des politiques et en particulier des membres de l'exécutif. Si nous ne sommes pas à disposition du Conseil pour fournir les informations nécessaires, si nous n'écoutons pas ce qui est proposé, alors la lassitude gagne les différents membres du Conseil de développement et il a l'impression -et pas seulement l'impression- que ses travaux ne servent à rien.

Je crois important que nous soyons disponibles, que les avis rédigés par le Conseil de développement soient diffusés à l'ensemble des élus, qu'ils soient préalables aux délibérations sur des sujets évidemment dont ils sont saisis, qu'éventuellement, nous suspendions la séance ici pour que, sur un certain nombre de sujets, le responsable du Conseil de développement puisse nous faire part de son avis et, de cette façon, non seulement montrer notre intérêt sur des travaux qui sont produits mais que nous puissions, après coup, dire en quoi les délibérations que nous avons prises ont été inspirées ou prennent en compte les travaux du Conseil de développement. C'est la condition principale.

Il y a évidemment d'autres conditions : que nos services, nos collaborateurs prennent en compte, sur les sujets dont sont saisis les membres du Conseil de développement, son existence pour être disponibles et fournir les informations adéquates, que nous assurions le suivi administratif et technique du Conseil. La troisième ne dépend pas seulement de nous, bien évidemment : elle est que les responsables du Conseil de développement, les présidents et les bureaux aient la capacité et la volonté et la disponibilité d'animer de façon constante un Conseil de développement qui sinon tombe en sommeil.

Voilà, mes chers collègues, je crois, les conditions de la réussite et il faut que cela réussisse car, pour construire une agglomération comme nous le voulons, une métropole comme nous en avons l'ambition, il faut que les acteurs économiques et sociaux soient mobilisés. Le Conseil de développement est un des moyens de cette mobilisation si nous savons le faire fonctionner comme il le doit.

En tout cas, je crois que la proposition qui est faite aujourd'hui donne une chance que nous devons saisir. Merci à vous.

**M. LE PRÉSIDENT :** Gérard Claisse, quelques mots supplémentaires ?

**M. le vice-président CLAISSE :** Oui, très rapidement. Je voudrais commencer par une provocation. Le Conseil de développement a su construire, au cours de ces cinq années d'expérience, une éthique de la discussion. Cette éthique de la discussion, elle a comme valeur fondamentale l'écoute et le respect de la parole de l'autre. On souhaiterait parfois que notre assemblée communautaire puisse également prendre quelques leçons d'éthique de la discussion.

Cette boutade mise à part, je voulais me féliciter de l'unanimité qui se dessine autour de ces grands principes et objectifs de refondation. Je crois qu'effectivement, il est important que nous ayons un Conseil de développement qui porte une forte valeur ajoutée, qui soit très fortement articulé à l'exécutif, à l'assemblée communautaire, donc à tous les élus. Des dispositions dans la délibération donnent des garanties à ce niveau-là. On n'aura de cesse que de veiller à la mise en œuvre de ces dispositions.

Je vous rejoins, madame Bertrix, sur la nécessité d'assurer cette diversité générationnelle de notre Conseil de développement. C'est une chose éminemment importante mais je pense pouvoir vous dire que l'on arrivera à une diversité générationnelle plus importante que dans cette assemblée-là ; en tout cas, les candidatures qui se font jour m'amènent à le penser.

Dernière réponse, au groupe des Verts, effectivement, les horaires du Conseil de développement vont être complètement revus et réaménagés de telle sorte que ceux que l'on va appeler les jeunes actifs urbains puissent participer aux travaux du Conseil de développement qui vont dorénavant avoir lieu en soirée.

Voilà, à mon tour de remercier les services et notamment la DPSA, pour l'investissement qu'ils ont porté pour la mise en œuvre de cette refondation. Je crois, monsieur le président, que je vais vous laisser la parole pour peut-être dire qui va présider aux destinées de ce futur Conseil de développement.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je crois qu'un certain nombre d'entre vous le savent déjà, pour accompagner ce renouveau du Conseil de développement, j'ai demandé à Jean Frébault, que beaucoup d'entre vous connaissent, de pouvoir présider le Conseil de développement.

Jean Frébault, comme vous le savez, a dirigé pendant quelques années l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise. Il a été notamment à l'origine du projet Lyon 2010 qui, pendant quelques années, a fixé un peu le cap de l'orientation stratégique de notre agglomération. Il a été ensuite directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme au ministère de l'Équipement et aujourd'hui, donc au Conseil général, des Ponts et Chaussées. Je crois que c'est quelqu'un de grand talent, de grande capacité, qui connaît admirablement cette agglomération, qui connaît aussi l'ensemble des agglomérations françaises et européennes. En plus, c'est un esprit libre. J'entendais tout à l'heure notre collègue de l'UDF dire que ce qu'il convenait pour que ce Conseil de développement puisse assurer tout son rôle, c'est que sa pluralité soit assurée. Je crois que la personnalité de Jean Frébault garantit justement ce pluralisme du Conseil de développement.

Ensuite, chacun pourra venir librement puiser son inspiration dans les stratégies et les projets qu'aura pu proposer le Conseil de développement. Je pense que cela peut être un bon laboratoire d'idées pour notre agglomération.

Donc je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

**N° 2006-3245 - proximité, ressources humaines et environnement -** Individualisation des opérations globalisées - Autorisations de programme 08 écologie urbaine et 10 maintenance et renouvellement - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2006-3246 - proximité, ressources humaines et environnement -** Individualisation des opérations - Autorisation de programme 08 - Ecologie urbaine - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2006-3248 - proximité, ressources humaines et environnement -** Lyon 9° - Villeurbanne - Expérimentation de l'activité recyclerie dans deux déchetteries de la Communauté urbaine - Conventions avec l'Armée du salut et le foyer Notre Dame des Sans-Abri - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Bourgogne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3245 et 2006-3246. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole

**M. BOURGOGNE,** rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de deux délibérations concernant des autorisations de programme qui portent sur les domaines d'activités de la direction de la propreté concernant, d'une part, le nettoyage, la collecte et la collecte sélective, l'incinération, les déchetteries et les centres d'enfouissement techniques et, d'autre part, l'extension et la réhabilitation des déchetteries de Saint Priest et de Vénissieux, l'amélioration de l'accès de la déchetterie de Pierre Bénite et des dispositions pour l'optimisation de la collecte et le développement du compostage individuel qui a fait ses preuves.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Perretrapporte le troisième dossier.

**M. PERRET :** Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai deux minutes de temps de parole pour le groupe Les Verts.

**Mme la vice-présidente VESSILLER :** Quelques mots pour nous féliciter des différents éléments de ces délibérations, notamment la 3246, que ce soit l'extension des déchetteries, l'amélioration des accès, le reclassement d'un certain nombre d'agents dans des tâches de propreté et surtout la généralisation du compostage individuel pour optimiser la collecte sélective.

Les enjeux du compostage individuel sont énormes au plan environnemental puisque le rapport nous dit que 30 % des déchets des ménages en habitat individuel peuvent aller dans les composteurs mais ce sont aussi des enjeux financiers importants puisqu'on attend une économie annuelle de 500 000 € quand on aura généralisé ce compostage.

J'ajoute cependant une demande que nous avons été plusieurs élus à formuler en pôle environnement et en commission : il faudrait généraliser plus rapidement que les quatre ans indiqués. Il faudrait viser une durée maximale de trois ans pour la généralisation sur l'ensemble des communes de l'agglomération, et peut-être même deux ans si nos services en ont les moyens ; sinon, il faut peut-être leur donner les moyens d'accélérer cette action.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai deux minutes pour le groupe UMP.

**M. HUGUET :** Monsieur le président, mesdames et messieurs, nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des rapports présentés ce soir sur les actions de la direction de la propreté : actions de sensibilisation des habitants sur le tri sélectif, mesures d'aide au compostage individuel, extension des déchetteries de Saint Priest et Villeurbanne, optimisation de la collecte grâce à l'augmentation des bacs verts et développement des silos enterrés, sans compter bien sûr le renouvellement des matériels et des véhicules, tout cela dans un souci économique et environnemental.

Nous voterons donc ces rapports.

Rappelons toutefois que ces actions s'inscrivent dans le nouveau projet de service de la direction de la propreté présenté en 2003 et devant faire de la propreté du Grand Lyon une référence en France et en Europe. Une restructuration devait optimiser les services en divisant les actions de nettoyage concernant 1 100 agents et les actions de collecte des déchets concernant 700 agents pour une réactivité améliorée. 47 agents supplémentaires ont été embauchés.

La propreté en quelques lignes budgétaires, depuis le début du mandat :

- en 2001 : 67 M€ réalisés,
- en 2002 : 90 M€,
- en 2003 : 72 M€,
- en 2004 : 83 M€,
- en 2005 : 89 M€ budgétés,
- en 2006 : 100 M€ budgétés (72 M€ en collecte et 28 M€ en nettoyage). A cela, il faut ajouter, en investissement, la somme de 37 M€ indispensable pour la mise aux normes de l'usine d'incinération.

Nous aurions néanmoins une question : depuis trois ans et à la veille de recruter un troisième directeur de la propreté depuis le début du mandat, pourquoi avec de telles mesures et de tels budgets constatons-nous certes des améliorations dans nos communes avec toutefois des résultats inégaux mais surtout un état de saleté permanent et grandissant de la ville centre ?

J'ai coutume de vous interpellier sur ce thème, monsieur le maire, au conseil municipal de Lyon ; vous me répondez régulièrement : "Ce n'est pas la ville de Lyon, c'est la communauté urbaine de Lyon". Nous sommes à la communauté urbaine de Lyon. Je crois que ma question ne met pas en cause bien sûr la qualité du travail effectué par ses personnels et leur souci de réactivité puisque, à chaque fois que nous les appelons, ils interviennent mais il semble qu'il y ait tout de même un problème dans la gestion et dans l'efficacité de ses services puisque -même si vous serez sans doute le dernier Lyonnais à penser que la ville est propre-, régulièrement, nous sommes interpellés dans tous les arrondissements par tous les habitants sur l'état de saleté de cette ville et nous souhaiterions enfin que les Lyonnais aient droit à la propreté de leurs rues, sachant que c'est d'époque et d'actualité. L'état sanitaire de nos rues est aussi un enjeu d'hygiène publique et, à ce titre, il faut réagir, monsieur le maire, faute de quoi, jusqu'à la fin de ce mandat, nos villes seront sales et ceci n'est pas acceptable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je peux vous dire, par exemple, que lorsque notre collègue Gaudin que vous connaissez vient se promener dans la communauté urbaine de Lyon et dans la ville centre, il est admiratif de l'état de nos rues. Alors certes, ceci est relatif et monsieur Quignon vous fera passer un certain nombre de documents sur l'ensemble des choses collectées.

Vous savez, on a toute une série de difficultés. Première difficulté, c'est que la propreté, c'est une co-construction c'est-à-dire qu'il faut des gens qui nettoient et il faut aussi qu'il y ait des gens qui veulent que leurs rues soient propres et donc qu'ils ne jettent pas tout par terre. C'est une des premières conditions de la propreté.

Ensuite, il faut que chacun veuille la construire. Je pense par exemple au problème des déchetteries. On me dit partout qu'il faut avoir des déchetteries pour permettre que la ville soit plus propre et que ne traîne pas le long des trottoirs un certain nombre d'objets divers. Lorsque je m'adresse à des maires d'arrondissement, du troisième par exemple, ils me disent chaque fois : "Ce n'est pas le bon endroit pour installer

la déchetterie". Alors, le jour où nous partagerons ensemble des objectifs sur la propreté, peut-être pourrons nous construire ensemble une ville propre.

Je peux vous dire que je me promène beaucoup en Europe. Je regarde chaque fois l'état des villes. Je m'aperçois que nous ne sommes pas les plus mal lotis mais je constate tout de même qu'entre des villes comme Zurich, par exemple, des villes comme celles du nord de l'Europe et nos villes à nous, il y a une grande différence. La différence, elle n'est pas dans la différence de moyens mis en œuvre, elle est effectivement dans l'état civique des populations et le jour où tous ensemble nous aurons progressé dans cette voie-là, je crois que nos villes seront plus propres et nous payerons en même temps moins d'impôts.

Les maires d'arrondissements qui pourront m'indiquer où je peux installer des déchetteries seront donc les bienvenus et leur correspondance me sera particulièrement agréable.

Je mets ces trois rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteurs : M. BOURGOGNE et M. PERRET.

**N° 2006-3247 -proximité,ressources humaines et environnement -**  
Avis de la communauté urbaine de Lyon sur le Plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRNI) du Rhône et de la Saône sur son territoire - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bourgogne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3247. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

**M. BOURGOGNE**, rapporteur : Il s'agit, dans cette délibération, de l'avis de la communauté urbaine de Lyon sur le Plan de prévention des risques naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône sur son territoire pour laquelle la commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai un temps de parole du groupe UMP.

**M. FORISSIER** : Avis favorable et intervention retirée, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur David souhaitait dire un mot.

**M. le vice-président DAVID** : Merci, monsieur le président. Chers collègues, ce soir, je souhaite exprimer la position d'un certain nombre d'élus du secteur Saône. Chacun sait que, depuis la fin des années 1990, plusieurs lois successives ont pour objectif d'améliorer la sécurité des personnes et des biens par la prise en compte de phénomènes climatiques aggravés et la correction de situations mal maîtrisées au fil du temps est porteuse de risques.

Au sujet des documents qui sont soumis ce soir, de notre délibération, mon intervention comporte des observations et des attentes qui ont été écartées lors des réunions de concertation et de préparation avec la préfecture et les services de la navigation.

Rappelons tout d'abord qu'un premier arrêté du 24 octobre 2005 a été retiré par le préfet en novembre 2005 à la suite de démarches de plusieurs élus, dont un grand nombre de maires du Val de Saône. Ce retrait est bien la preuve qu'une étude plus approfondie a été possible pour corriger un projet excessif et disproportionné entre les risques et les mesures préconisées.

Mon intervention portera donc sur l'adaptation de ce plan de prévention des risques d'inondation du secteur Saône et sur sa rédaction.

Sur la rédaction, je ferai trois remarques :

- en page 9 du document soumis, au paragraphe 2-3-1, 5<sup>o</sup> tiret -je cite- : "Sont autorisées en zone rouge les reconstructions, sous réserve de la non aggravation de la vulnérabilité". Quelle instance va décréter l'aggravation de ladite vulnérabilité ? Quels indicateurs vont permettre d'en décider ? Cette formulation doit être améliorée, précisée car, en l'état, elle sera source d'interprétations donc de contentieux ;

- en page 12, au paragraphe 3-1 : "En zone B 1, sont interdits les établissements recevant du public de catégories 1, 2 et 3". S'agit-il de créations ? Faut-il détruire les ERP existants ? Faut-il interdire leur reconstruction en cas de sinistre ? C'est une question importante ;

- enfin, au paragraphe 3-2-1, toujours en zone B 1 : "Sont autorisées, dans la mesure où ces travaux sont effectués au-dessus de la côte centennale, les constructions, reconstructions et l'extension de constructions existantes". Cette phrase contredit une interdiction du paragraphe 3-1.

Je pense qu'il y a là des améliorations à apporter qui permettront de mieux comprendre et de mieux statuer.

Ensuite, sur l'adaptation de ce projet de plan au secteur Saône : la Saône est une rivière de plaine dont toutes les crues montrent que la montée des eaux est au plus de 50 centimètres en 24 heures et pour laquelle les calculs permettent de conclure que si les 200 hectares de la zone Lyon nord, la zone d'activités, étaient submergés par un mètre d'eau, cela représenterait une rétention de neuf minutes d'écoulement de la rivière pour une crue millénale et aucune rétention pour une crue centennale.

L'ensemble des arguments techniques précédents permet de conclure que les précautions proposées sont disproportionnées aux caractéristiques de la Saône et de cette zone et que les conséquences sur la vie économique et sociale de notre secteur et de l'agglomération toute entière sont désastreuses en termes d'activités et d'emplois. Les entreprises comme Sanofi Aventis, Coatex, BASF Agro, Calberson, Univar seront fragilisées. Il faut savoir que l'une d'entre elles, mesdames et messieurs, envisage de déménager, savez-vous où ? En Hollande. Si ce plan tel qu'il est s'appliquait à la Hollande, c'est toute une partie de ce pays qui serait en état de gel économique. Ce que nous craignons, dans l'état actuel du projet, c'est un phénomène de démoralisation, d'insécurité économique liée, pour les entreprises, à l'impossibilité d'évoluer.

En conclusion, partant du constat que ce projet a déjà évolué de fin 2005 à début 2006, nous proposons trois axes d'amélioration dans le cadre de l'enquête publique qui nous attend :

- premier axe : corriger le règlement du plan de zonage ;

- deuxième axe : adapter le document opposable aux tiers aux réalités de la Saône car il faut savoir que ce plan sera intégré aux plans locaux d'urbanisme, donc opposable ;

- troisième axe : intégrer les possibilités d'améliorer la sécurité par des mesures techniques appropriées. J'entends par là qu'aujourd'hui, on sait construire en facilitant la crue et la décrue, on sait construire en conciliant la sécurité des bâtiments et la fonction de zones d'expansion.

Ne nous trompons pas d'objectifs ! Il s'agit ici aujourd'hui de l'avenir d'une zone et de l'avenir économique d'une partie du Grand Lyon, donc du Grand Lyon dans son ensemble. Mesurons les risques que présente ce plan de prévention des risques ! Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Reppelin veut répondre à monsieur David ?

**M. le vice-président REPELIN** : Oui. Je ne veux pas répondre point par point à mon collègue David mais je voudrais simplement rappeler que ce plan de prévention des risques d'inondations fait suite à un plan qui existait déjà dans le passé, qui était le plan des surfaces submersibles et qui tenait compte déjà de cotes d'inondabilité de crues centennales ; bien sûr, on n'avait pas rentré la crue référence de 1840 qui pèse un peu dans le PPRI mais tout de même pas trop. Donc ce n'est pas quelque chose de nouveau. Je dirai même qu'il y a des surfaces, des hauteurs d'eau qui ont été réduites avec les simulations informatiques puisque le cours de la Saône a évolué, les nouveaux ponts laissent mieux passer l'eau.

Ce que je voudrais simplement dire, c'est que cette délibération est la première d'une série de quatre puisque, après le val de Saône, nous aurons Rhône amont avec Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage qui sortira peut-être dans un mois. Ensuite, nous aurons Lyon Villeurbanne et Rhône aval. Il est sûr que les enjeux territoriaux se posent surtout sur la Saône et surtout dans le secteur de Genay Neuville.

Ce que je voudrais souligner aussi c'est la qualité du partenariat Etat-Grand Lyon que nous avons établi dans ce domaine des risques, domaine qui n'est pas facile. Je pense -comme l'a souligné Guy David- que nous avons eu tout de même des avancées significatives.

On parle des zones rouges, de choses que l'on ne peut pas faire, de zones inconstructibles mais nous avons tout de même trouvé au cours du temps un résultat moins strict pour l'agriculture : maintenant, pour les habitants, on peut construire des hangars, on peut construire des serres. Je rappellerai tout de même qu'avec de la concertation, nous avons récupéré de nouveaux hectares industriels auparavant inconstructibles sur la commune de Neuville et les avons fait passer de rouge à bleu. Bien sûr, il y aura des contraintes de construire au-dessus de la cote centennale mais je dirai que cela donne tout de même une meilleure lisibilité à cette zone industrielle qui voit son avenir moins contraint qu'il ne l'était au départ.

Bien sûr, des réserves foncières sont conservées et, je le répète, en ayant vu opérer les services de près, il est sûr que le préfet gardera dans ce secteur une capacité d'expansion des crues, surtout sur la zone de Genay qui possède des terres agricoles. Cela est un souci majeur de l'Etat pour un affichage de solidarité de territoires entre l'amont et l'aval de Lyon. Si on demande à réaliser des champs d'expansion de crues sur Mâcon et sur Chalon, il faut bien que l'on dise que l'on a, nous aussi, une potentialité et même aussi vis-à-vis de l'aval : du Gard, d'Arles et de tous ces endroits sur le Rhône.

Je voudrais saluer l'écoute du préfet et des services de l'Etat, du service de la navigation, de la Dircen et de la Dircar car ces services étaient assez stricts au départ du processus, comme cela a déjà été dit. Mais ils ont eu une capacité d'écoute et je crois que cela est important pour ce PPRI.

Bien sûr, tout n'est pas terminé -comme l'a dit Guy David-puisque l'enquête publique va se dérouler. Il y aura encore moyen de faire évoluer quelques points de détail sur ce PPRI. Je crois que ce n'est pas fermé et qu'il y a encore moyen de faire bouger quelques points du règlement et sur les plans quelques "dents creuses" qui sont encore en rouge et qui pourraient passer en bleu. Je ne voudrais pas rentrer dans les détails techniques et, en fin de réunion, vous infliger cela.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je voudrais remercier notre collègue Reppelin en même temps que les services pour l'action de négociation qu'ils ont pu avoir dans ce dossier et qui, même si ce n'est pas l'optimum souhaité, a déjà été relativement importante. Donc, nous allons encore essayer de faire progresser certaines choses pendant l'enquête publique.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,  
- contre : néant,  
- abstentions : MM. Jeannot, Petit (Union pour un mouvement populaire).

Adopté.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

**N° 2006-3251 - proximité, ressources humaines et environnement** - Créations et transformations d'emplois et revalorisation indiciaire - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3251. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VESSILLER,** rapporteur : Créations et transformations d'emplois et revalorisation indiciaire : avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai deux minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. PLAZZI :** Monsieur le président, chers collègues, le service public, pour être toujours plus efficace, s'est toujours appuyé sur la valeur ajoutée que représentent les personnels, toutes catégories confondues et le rôle non négligeable de leurs organisations syndicales, le tout au service des usagers.

Le Gouvernement actuel, sensible aux injonctions de Bruxelles, vise à maintenir des salaires bas, la poursuite du désossement de la charpente des statuts et pourquoi pas privatiser de grands services -voir l'actualité avec l'affaire GDF-Suez-. Le secrétaire d'Etat aux collectivités, Brice Hortefeux, n'y est pas allé par quatre chemins, stigmatisant çà et là les collectivités territoriales de grandes dépensières de deniers publics, ce qui serait en totale inadéquation avec le cercle vertueux du Gouvernement qui, lui, travaille d'arrache-pied à économiser.

Les personnels ne sont pas dupes, d'où la mobilisation massive des syndicats à la manifestation du 7 mars contre notamment toute cette politique de précarisation des emplois qui s'installe aussi insidieusement dans la fonction publique territoriale, y compris notre collectivité qui risque, si nous n'y prêtons pas garde, de céder aussi à la tentation de la précarisation des emplois.

Nous savons reconnaître les efforts que nous déployons pour nos personnels à travers différentes mesures sociales telle que l'amélioration du régime indemnitaire, telle que la délibération qui nous est présentée ce soir. Mais il est aussi de notre devoir d'attirer votre attention sur les efforts que nous devons faire : plus attentifs, plus à l'écoute des organisations syndicales et des personnels, en premier lieu pour atténuer ou du moins faire en sorte qu'ils ne subissent pas la politique antisociale du Gouvernement actuel mais aussi surtout pour que nous soyons les promoteurs d'une autre démarche progressiste qui tienne compte que les personnels sont un atout et que, dans cette ressource humaine, le service public est un socle, qui certes doit évoluer avec son temps mais certainement pas par du management autoritaire, arbitraire et que, lorsqu'il arrive que les délégations syndicales au sein du comité technique paritaire expriment avec force un avis défavorable sur un projet de service et qu'il y a engagement de rediscussion, il est malvenu de ne pas en tenir compte.

Les personnels attendent un autre mode de fonctionnement. Ils ne comprendraient pas que, dans une assemblée où des élus à la sensibilité de gauche sont en charge de l'exécutif -et c'est l'avis du groupe Communiste et intervention citoyenne-, soient perpétrées des méthodes qui ne devraient plus avoir cours.

Pour jouer dans le TOP 15 des grandes métropoles, il faut le jouer avec toute l'équipe au grand complet. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Crédoz quelques mots.

**M. le vice-président CRÉDOZ :** Si je suis d'accord avec une grande partie de cette intervention, particulièrement la première moitié, je voudrais répéter à mon collègue Plazzi que des allégations de management autoritaire et arbitraire -pour le citer- ne sont pas recevables. Il faut démontrer ces accusations, c'est ce qui a déjà été exprimé en CTP et sinon cela relèverait plutôt de la calomnie ou de la diffamation.

Par contre, nous avons démontré, monsieur le président, le vice-président, l'Administration, que nous étions effectivement bien à l'écoute du personnel et que nous sommes toujours prêts au dialogue social. Je pense y passer beaucoup de temps et, même si la contestation est souvent permanente, je continuerai dans cet engagement au service des personnels de la Communauté urbaine.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je crois que l'on peut faire confiance à Pierre Crédoz.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, nous en avons terminé.

*(La séance est levée à 8 heures 45).*